

VILLE DE TROUY

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/02/2017**

RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE ELABORE

DANS LE CADRE DU

DEBAT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE 2017

(D.O.B.)



SOMMAIRE

Page 1

INTRODUCTION

I/ LE CONTEXTE D'ELABORATION

Page 2

A/ Un environnement macro-économique contrasté

Page 3 à 6

B/ Le bloc communal contraint à la rationalisation de ses finances depuis quelques années

C/ Les superpositions restrictives issues du législateur

II/ RETROSPECTIVE LOCALE 2016

Page 7

A/ Les données générale et le résultat du budget principal

- 1) Les grandes masses financières
- 2) Les fonds de roulement et le résultat des exercices
- 3) L'endettement

Pages 8 et 9

B/ Les soldes intermédiaires de gestion

- 1) Les épargnes
- 2) Dynamisme des recettes et des dépenses de fonctionnement

Pages 10 et 11

C/ Le niveau de l'endettement

- 1) En-cours de dette et annuités
- 2) Ratios de désendettement

Pages 11 à 13

D/ La fiscalité directe

- 1) Les bases fiscales
- 2) Les taux et produits fiscaux

Pages 13 à 18

E/ Les dépenses

- 1) Les dépenses de fonctionnement
- 2) Les dépenses d'investissement

Pages 18 à 21

F/ Les recettes

- 1) les recettes de fonctionnement
- 2) les recettes d'investissement

Pages 22 et 23

G/ Le financement de l'investissement

Page 24 et 25

H/ Les ratios de structure

Pages 25 et 26

I/ Les données générales des budgets annexes

III/ LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2017

Page 27 à 31

A/ Les principes fondamentaux qui scellent les orientations

B/ Configuration du budget 2017

1) La section de fonctionnement

2) La section d'investissement

Page 31 à 34

C/ Hypothèses financières selon l'inscription des différents blocs de dépenses avec projection sur le besoin de financement et sur le résultat

D/ Les orientations concernant les budgets annexes

IV/ FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DE DETTE

Pages 35 à 40

A/ Les caractéristiques de la dette communale de Trouy

Pages 41 à 44

B/ L'évolution de l'endettement communal

Page 45

CONCLUSION

INTRODUCTION

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les villes de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit intervenir dans les 2 mois précédents l'examen et le vote du budget primitif, sans quoi, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif, est entachée d'illégalité.

Cette obligation est aussi le moment privilégié pour communiquer annuellement l'ensemble des informations financières et budgétaires issues de l'exercice précédent et est destiné à éclairer les élus en amont du vote du Budget Primitif (BP) sur les caractéristiques d'endettement de la collectivité et sur les grandes orientations municipales, notamment au travers des engagements pluriannuels envisagés.

Toutefois, cette communication ne donne aucunement lieu à une approbation des orientations envisagées et n'engagent pas l'autorité territoriale pour l'établissement du prochain budget, en cours de préparation et par conséquent susceptible de modifications ou ajustements d'ici le vote définitif du BP.

L'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a par ailleurs induit, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, impliquant, à la fois présentation d'un rapport comportant les informations débattues en DOB, et mise en ligne sur internet de ce même rapport une fois délibéré.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments, il sera par conséquent demandé au Conseil Municipal, de prendre acte de la communication du présent débat d'orientations budgétaires, et ainsi y consacrer une délibération spécifique.

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE D'ELABORATION

Quelle que soit la taille de la Collectivité, l'acte d'élaboration budgétaire ne peut faire abstraction du contexte économique, financier et législatif auquel il est lié.

A) Un environnement macro-économique contrasté

Au niveau mondial, même si la croissance a connu pire scénarii et semble se maintenir à un niveau modeste, on assiste à un ralentissement général d'une économie essoufflée et prise au piège de la déflation.

Plus prononcée aux Etats Unis, c'est en zone euro que la croissance marque véritablement le pas.

Pourtant, l'activité a réamorcé une certaine cadence de reprise, reposant notamment sur des facteurs légèrement favorables, tels :

- un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro
- une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, tant aux entreprises qu'aux ménages
- des politiques budgétaires neutres, voire expansionnistes
- une évolution plus discutable du pouvoir d'achat des consommateurs, qui ne peut être nourrie que par une combinaison favorable entre niveau d'emploi, salaires, et baisse des prix

Mais cette reprise reste trop timide pour réellement entrevoir un nouveau et sérieux pic de croissance.

Après un début d'année 2016 en territoire négatif, la courbe inflationniste est redevenue positive en juin, pour poursuivre une remontée progressive annoncée sur 2017, calquée sur la tendance du prix du pétrole et affectant forcément négativement la consommation privée.

Par ailleurs, les incertitudes générales au niveau mondial (politique républicaine Trump aux Etats Unis, élections présidentielles en France, élections fédérales en Allemagne, Référendum constitutionnel en Italie, Brexit britannique, financement de la dette en Grèce, difficultés fiscales au Portugal...) alourdissent le dilemme des politiques monétaires de la FED et de la BCE ; déjà évocatrice de situations particulièrement atypiques, avec des taux négatifs constatés dans 23 pays.

Cet enlèvement monétaire vient enrayer tout espoir de croissance durable, dépendant à présent, d'une reprise dynamique et à long terme des investissements, fondée sur la confiance générale, mais aussi sur les résultats découlant des différentes réformes structurelles.

En France, la situation « épouse parfaitement » la tendance européenne...

La croissance française plafonne à 1.3% du PIB depuis 2015, particulièrement alimentée par l'investissement des ménages, en hausse notable grâce notamment, à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier ; l'investissement des entreprises, pour sa part, se contracte.

A l'image de la zone euro, la croissance 2017 sera contrariée par l'inflation.

En outre, la baisse du chômage constitue un réel enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages, qui préfèrent dès lors épargner (T3 2016).

Sur un plan budgétaire et grâce à une croissance contenue des dépenses publiques, la France semble répondre aux objectifs de consolidation budgétaire, initiée sous la présidence de M. François HOLLANDE, qui souhaitait ramener la dette nationale à un seuil inférieur à 3% en 2017.

Le redressement des finances publiques effectivement ramené à 3.5% du PIB en 2015 (contre 3.8% initialement souhaité), s'évalue à 3.3% du PIB en 2016 et devrait enfin maintenir son cap à hauteur de 2.7% du PIB au titre de 2017.

B) Le bloc communal contraint à la rationalisation de ses finances depuis quelques années

Tel que supposée ci-avant, la contribution au redressement des comptes publics et amorcée dès 2013-2014, avec le gel puis la baisse des dotations, impose une nouvelle dynamique financière aux collectivités locales.

Le contexte de rationalisation budgétaire prévaut et accélère en conséquence les mutations cartographiques intercommunales (1 243 EPCI attendus en 2017 contre 2 131 en 2015) ainsi que les fusions de communes en communes nouvelles, (35 532 communes attendues en 2017 contre 36 658 en 2015), auparavant légalisées en vertu des lois portant réforme des collectivités territoriales (loi du 16 décembre 2010), modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » (loi du 27 janvier 2014) et nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe du 7 août 2015).

Ponctionnées contre leur gré, les communes conservant leur statut d'origine, se trouvent par ailleurs dans l'obligation de gérer quotidiennement avec des objectifs de performance financière plus pointilleux, sous peine de sombrer très rapidement dans les jugements impartiaux de la Cours des Comptes.

Par conséquent et malgré les sacrifices financiers qui leurs sont imposés, les collectivités dégagent une courbe des recettes plus favorable que celle des dépenses, aussi associée à un effort de fiscalité plus prononcé.

Cette dynamique permet une progression de l'épargne brute et un ratio de désendettement toujours bien positionné (5.4 ans), préservé du seuil critique (15 ans).

A contrario, la baisse des dotations semble toutefois constituer une variable d'ajustement nocive au volume des investissements, quoique heureusement épargné par les facilités d'accès au crédit.

Seul véritable indicateur directement impacté négativement par ces différents repositionnements budgétaires contraints par les précédentes lois de Finances et réformes structurelles, on peut d'ailleurs s'interroger, quant au devenir du paysage financier en sens large ou de manière plus recentrée, à celui des investissements du bloc communal, après une nouvelle année 2017 consécutive amplifiée de ces mêmes restrictions budgétaires cumulatives.

C) Les superpositions restrictives issues du législateur

Dans la partie précédente, nous avons dressé un mémorial des réformes structurelles engagées par le législateur, dictant le plus sérieusement les dernières mutations du système financier communal.

Au titre de 2017, et comme chaque année, la loi de Finances apporte son lot de contraintes juridiques supplémentaires, reprenant un triptyque commun aux lois de finances précédentes.

Chef de file d'une profonde mutation non encore transformée mais encore envisagée à travers le projet de loi collectivités 2018, en vue de prendre en compte intégralement la nouvelle carte intercommunale, la paire indissociable « dotations-DGF » constitue bien entendu le premier volet et s'accompagnera, pour une nouvelle année, d'une baisse quantifiable.

Bien que diminuée de ½ en 2017 pour le bloc communal, cette baisse continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales avec un transfert financier de l'Etat au profit des Collectivités, diminué à nouveau de 0.6% par rapport à la LFI 2016.

Au travers de cette rubrique, on peut également ajouter les autres dispositions suivantes :

- extension du dispositif de contribution au redressement des finances publiques par le biais d'un prélèvement sur le produit des impôts directs locaux, dans le cas où la contribution potentiellement calculée au prorata des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité serait supérieure au montant de dotation forfaitaire résiduelle (pour information, 317 communes devraient être concernées en 2017) ; le but étant de garantir une participation équitable de chaque collectivité au redressement des finances publiques...

- modification du plafond d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes, dont le potentiel fiscal / hab. > à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen, passant de 3% à 4%

- prolongation des incitations financières au profit des communes nouvelles (exonération de la CRFP, minimum garanti DGF, bonification de dotation triennale...)

Autre volet habituel des précédentes lois de finances, la pérennisation du fonds de soutien de l'Etat à l'investissement local (FSIL) avec un apport 2017 de 1.2 milliard € pour financer notamment :

- les grandes priorités d'investissement (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants)

- le développement des métropoles

- le développement des territoires ruraux, via les contrats de ruralité et la DETR

Dernier volet incontournable de la loi de finance, un nouveau renforcement de la péréquation est attendu sur cette année 2017, au travers des initiatives suivantes :

- progression et recentrage des dotations de péréquation intégrées à la DGF permettant de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles

- augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représentant 317 millions € en 2017 (similaire à 2016) ; augmentation financée, comme les années précédentes, par les collectivités elles-mêmes, pour moitié, au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement et pour autre moitié par les écrêtements internes de la DGF

- DNP maintenue à son niveau de 2015, pendant que la DSR bénéficie d'un abondement accru pour une majoration d'environ 15% par rapport à 2016

- maintien du FPIC à hauteur d'une enveloppe normée d'un milliard d'€, toutefois impactée des bouleversements de la carte intercommunale, où les établissements intercommunaux qui ne s'agrandissent pas, risquent de contribuer plus alors que les autres auront tendance à diminuer leur contribution

Ce trio de mesures dûment présenté, il reste bien entendu, à évoquer les quelques autres mesures fiscales revêtir par cette dernière loi de finances et nous impactant directement :

- institution d'un acompte pour le paiement de la majoration de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

- revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour un taux de 0.4% (contre 1% en 2016), suivant ainsi la désinflation constatée en 2016

- aménagement du régime d'imposition des indemnités de fonction perçues par les élus locaux, par la suppression de la retenue à la source et remplacement par déclaration traditionnelle d'imposition tenant compte d'une déduction à porter au titre de la fraction représentative de frais d'emploi.

- réduction d'impôt sur le revenu en faveur des classes moyennes et indexation du barème de l'impôt sur le revenu, multipliant les ménages concernés par un allègement de fiscalité, par ailleurs défavorable à une hausse des ressources fiscales des collectivités.

- modulation de la surtaxe sur les résidences secondaires.
- assouplissement des attributions de compensations intercommunales, au travers du régime des AC versé par les EPCI, envers leurs communes membres
 - en termes de logements sociaux, les communes disposant d'au moins 25% d'entre eux, peuvent si elles le souhaitent ne pas appliquer les exonérations en leur faveur ; ces exonérations actuellement obligatoires pesant sur les communes du fait de la baisse régulière de la compensation accordée par l'Etat...

Outre toutes ces nouvelles mesures cumulatives, rappelons par ailleurs, ces autres mesures législatives généralistes, non sans impact sur le profil budgétaire du bloc communal :

- du point de vue des recettes ...

- une assiette élargie du FCTVA impactant l'enveloppe normée sur les dépenses effectives 2016, prenant désormais en compte les dépenses de fonctionnement en matière d'entretien des bâtiments publics et voirie (dépenses effectuées à compter du 1^{er} janvier 2016)
- fond d'amorçage concédé aux communes dans le cadre de la mise en place de TAP, au travers de la réforme scolaire datant de 2013
- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels pour une indexation à la hausse attendue concernant les encaissements CFE - CVAE

- du point de vue des dépenses...

- Augmentation usuelle des taux de cotisation patronale des caisses de retraites CNRACL (+0.2%) et IRCANTEC (+3%), et de manière plus exceptionnelle, du taux de cotisation CDGFPT (taux passant de 1% à 1.20%)
- SMIC horaire brut porté à 9,76 € au 01/01/2017 (soit une augmentation de 0,9 %) et augmentation de la valeur du point d'indice de 0.5% au 01/02/2017
- Poursuite de la mise en oeuvre du protocole inhérent à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations, consistant en :
 - transposition d'une partie des indemnités perçues en points d'indices pour prise en compte dans le traitement brut indiciaire
 - création d'une cadence unique lors d'avancement d'échelon
 - réorganisation des carrières pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C, ainsi que pour la plupart des cadres d'emplois de catégorie A
 - Transposition du régime indemnitaire actuel, en RIFSEEP, nouvel outil indemnitaire de référence, qui représente le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, visant à se substituer à un système de primes actuel jugé très complexe et fragmenté, par conséquent nuisible à sa transparence mais également à la mobilité des fonctionnaires
 - suppression au 1er janvier 2017, du régime de retenue à la source pour les indemnités perçues par les élus
 - échéancier calendaire imposé en terme des obligations de dématérialisation (facturation électronique via portail Chorus Pro et dématérialisation complète des opérations comptables...), nécessitant une évolution recommandée et onéreuse des applications informatiques utilisées

Sur ce fond de réforme législative qui perdure au fil des années, la conception des budgets locaux s'appuie désormais sur la nécessité absolue de verrouiller au plus fin, les dépenses de fonctionnement pour ainsi sauvegarder au mieux l'épargne nette d'une quelconque érosion, qui mettrait davantage en danger la capacité d'investissement, qui plus est, cruciale au développement économique local, déjà fragilisé par la longue période de latence économique traversée.

L'objectif devient de plus en plus ardu, d'autant que les sacrifices du passé restent difficilement superposables et témoignent d'une faible marge de manœuvre résiduelle...

Mais comme il s'avère inutile de s'interroger sur l'avenir, sans connaître parfaitement ses forces et faiblesses au préalable, il vous est suggéré de procéder, à présent, à un état des lieux complet de la santé financière locale de notre collectivité.

Le constat qui en résultera justifiera sans doute les efforts entrepris par chacun et l'esprit de solidarité, dans lequel notre commune s'est engagée, comme ce pacte fiscal et financier de solidarité, scellé avec la Communauté d'agglomération Bourges Plus le 15 décembre 2016, visant à renforcer la solidarité communautaire et à nous assurer, une certaine pérennité de nos ressources financières.

SECONDE PARTIE : RETROSPECTIVE LOCALE 2016

L'état des lieux financier de notre collectivité, bien que montrant quelques signes tangibles d'exécutions budgétaires sous pression (rationalisation de dépenses inévitablement en courbe ascendante et démarche d'optimisation de recettes en raréfaction) vient confirmer la maturité des efforts de gestion mise en œuvre depuis quelques années, pour une stabilité financière gage de fiabilité et de dynamisme...

A) Les données générales et le résultat

1) Les grandes masses financières

	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	2 804 146	2 852 889	2 750 274	2 847 943	2 819 677
Dépenses de fonctionnement	2 238 355	2 245 378	2 218 575	2 341 270	2 388 279
Recettes d'investissement	757 864	489 329	824 410	909 875	427 085
Dépenses d'investissement	1 033 212	1 361 006	1 375 883	1 445 529	693 967

Evolution

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	0,14 %	0,55 %
Dépenses de fonctionnement	1,63 %	6,7 %
Recettes d'investissement	-13,36 %	-43,65 %
Dépenses d'investissement	-9,47 %	-32,83 %

2) Les fonds de roulement et le résultat des exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds de roulement en début d'exercice	333 084	623 525	527 432	507 659	478 679
Résultat de l'exercice	290 443	-264 165	-19 773	-28 980	164 516
Fonds de roulement en fin d'exercice	623 527	359 360	507 659	478 679	643 195

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068 de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

Après diminution de 15 000 € d'autofinancement sur la période 2012-2015, 2016 marque le retour d'un fond de roulement très bien positionné (meilleur que 2012), grâce à un résultat d'exercice performant issu néanmoins, d'un ralentissement notable des investissements.

L'autofinancement en résultant permet par conséquent le financement intégral de la dette en capital et 420 000 € de projets d'investissements supplémentaires.

3) L'endettement

	2012	2013	2014	2015	2016
Encours au 1er janvier	1 957 676	2 135 287	2 131 372	2 173 453	2 374 733
Ratio de désendettement	3,8 ans	4,2 ans	4,1 ans	4,7 ans	5,5 ans
Emprunt	322 000	160 000	220 000	400 000	200 000

En matière d'endettement, le ratio communal s'est légèrement dégradé du fait d'une volonté politique de profiter des taux favorables du moment pour appuyer le financement de ses investissements. Malgré tout, ce ratio reste relativement performant en comparaison aux moyennes nationales concernant la strate d'appartenance démographique.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

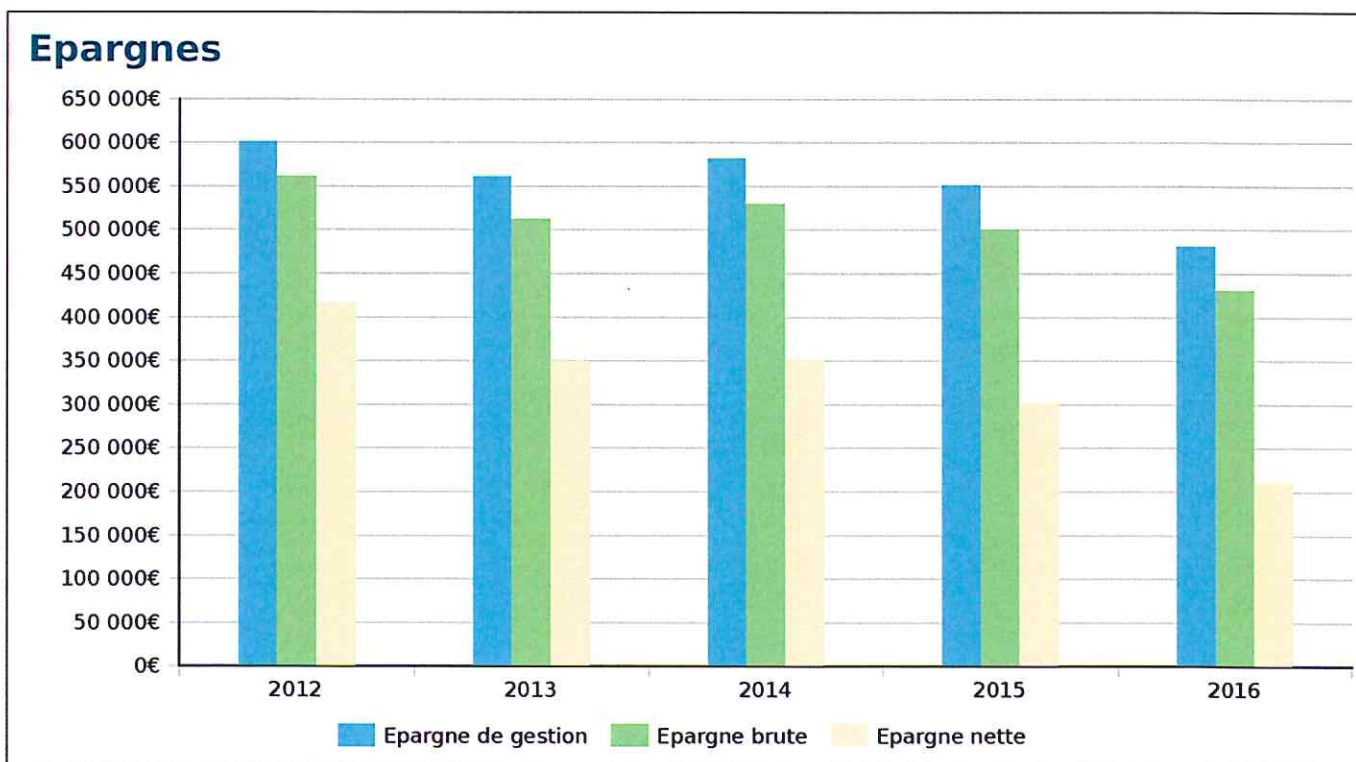
1) Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute moins amorti du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette positive illustre une bonne santé financière.

	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	2 804 146	2 852 889	2 750 274	2 847 943	2 819 677
Epargne de gestion	601 405	561 272	581 603	552 014	481 315
Epargne brute	560 903	512 883	530 250	500 623	430 598
Taux d'épargne brute (en %)	20,04 %	18,59 %	19,29 %	17,62 %	15,28 %
Epargne nette	416 514	348 969	352 330	301 903	209 238



Inévitablement, la période 2012-2016 marque un recul des différents niveaux d'épargnes : 120 090 € concernant l'épargne de gestion, 130 305 € pour l'épargne brute et enfin 207 276 € au titre de l'épargne nette.

En rapportant à l'année, le recul de l'épargne de gestion s'évalue à 30 000 € par an et peut être aisément imputable à la forte dégradation des dotations (exemple : DGF 2016 = DGF 2015 diminué d'environ 50 000 €...)

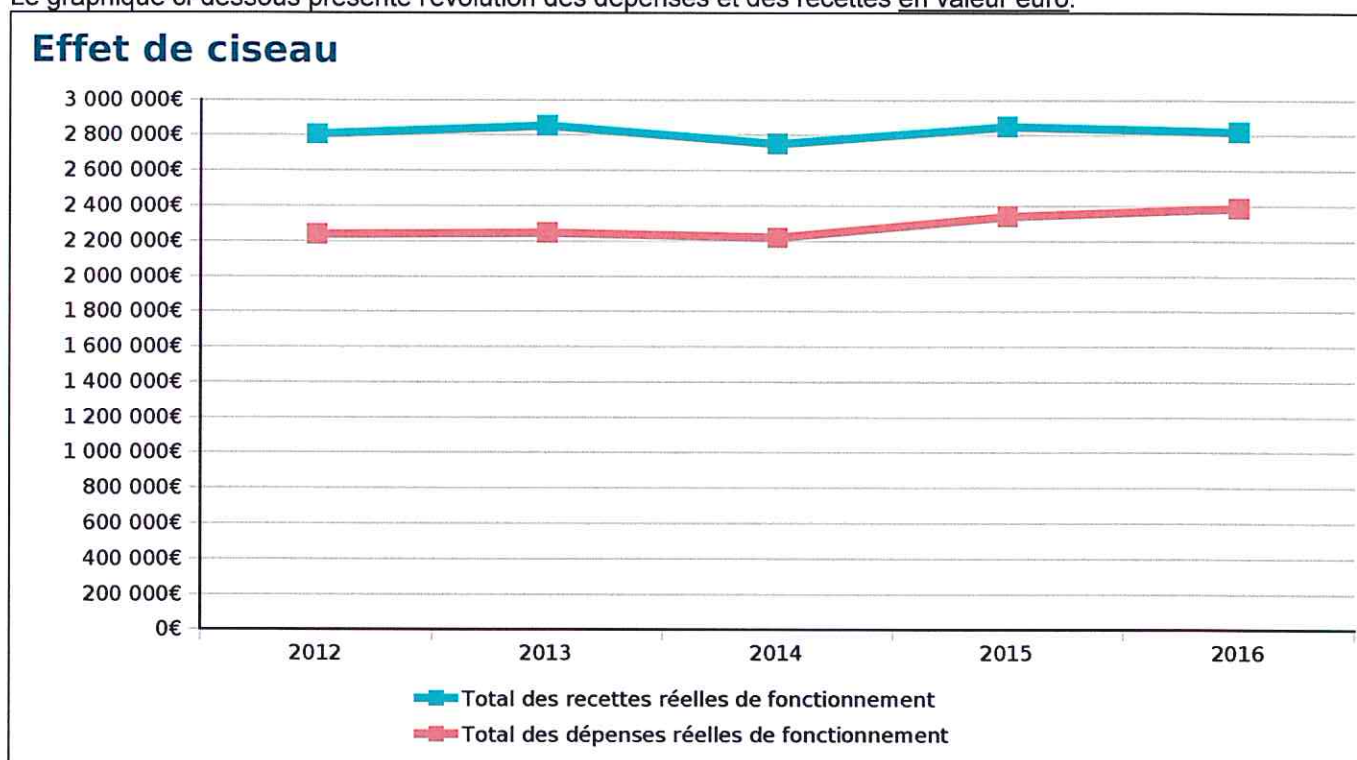
Non synonyme d'une gestion superficielle, ce recul incontesté traduit donc parfaitement les difficultés actuelles que traversent les collectivités, face à l'érosion des dotations, forcément contraintes à l'endettement pour maintenir un certain dynamisme...

Pour autant et en vertu des nombreux efforts consentis dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la ville de TROUY n'a pas à rougir de ces chiffres qui suivent une tendance inéluctablement annoncée et constatée dans le nouveau paysage budgétaire communal.

2) Dynamisme des dépenses et recettes

	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	2 804 146	2 852 889	2 750 274	2 847 943	2 819 677
Dépenses de fonctionnement	2 238 355	2 245 378	2 218 575	2 341 270	2 388 279

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



Ce graphique illustre la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

L'étau entre niveau de dépenses et recettes de fonctionnement se resserre quelque peu et justifie ainsi la stratégie retenue par la collectivité de s'endetter pour gonfler ses investissements.

Néanmoins, avec des recettes maintenues à un niveau identique à celui de 2012 et des dépenses à peine plus importantes de 150 000 €, l'effet de ciseau reste hypothétique à TROUY, grâce à un important travail de fond, réalisé pour sauvegarder une capacité d'autofinancement saine et confortable.

C) Le niveau de l'endettement

1) En-cours de dette et annuités

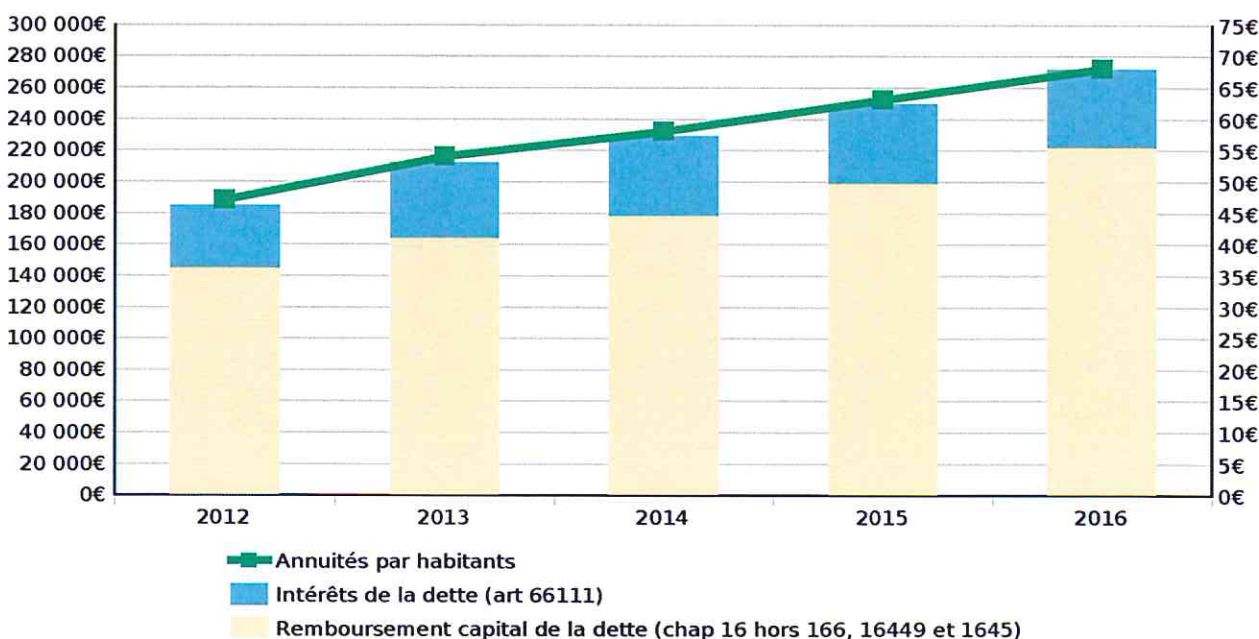
	2012	2013	2014	2015	2016
Capital Restant Dû (au 01/01)	1 957 676	2 135 287	2 131 372	2 173 453	2 374 733
Evolution en %	-6,81 %	9,07 %	-0,18 %	1,97 %	9,26 %
Annuités	184 891	212 304	229 273	250 111	272 077
Evolution en %	-3,88 %	14,83 %	7,99 %	9,09 %	8,78 %

Encours de dette



Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

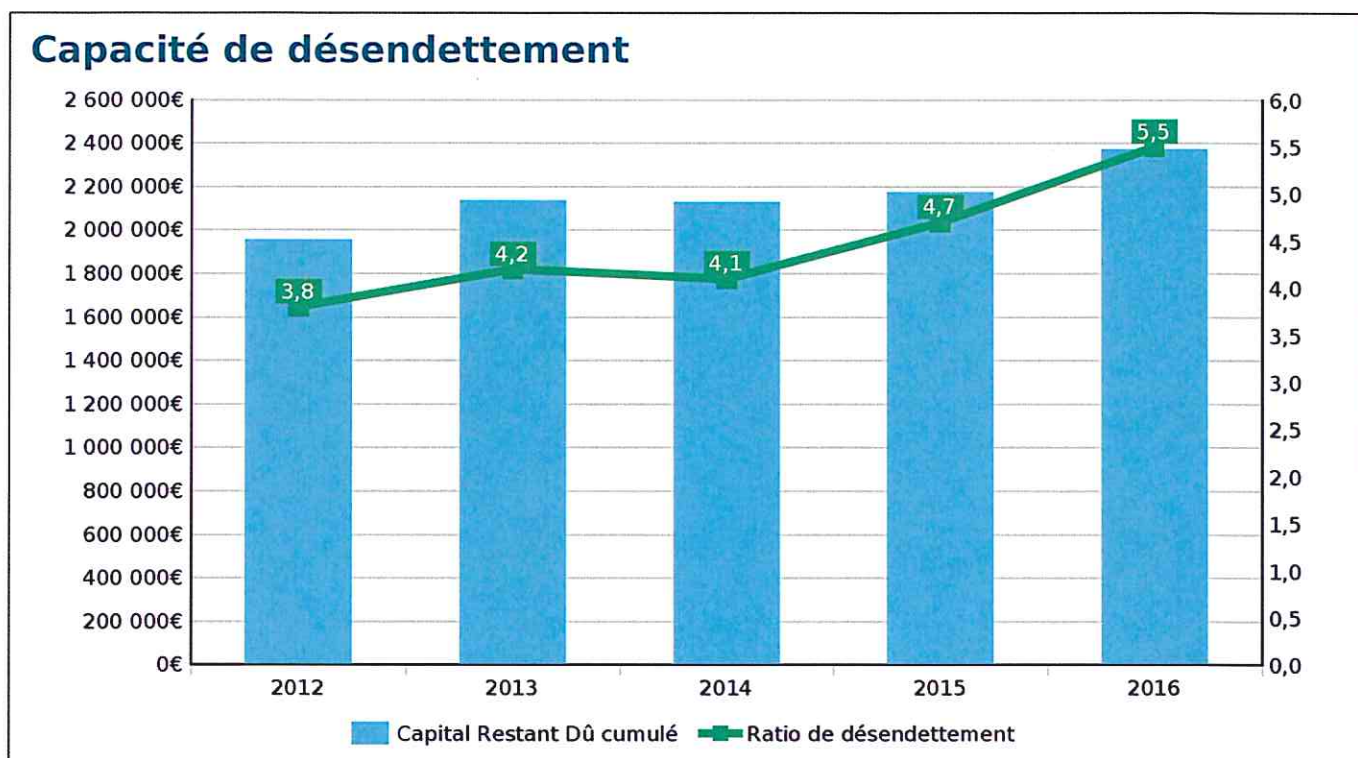
Remboursement



2) Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2012	2013	2014	2015	2016
Ratio de désendettement	3,8 ans	4,2 ans	4,1 ans	4,7 ans	5,5 ans



Comme évoqué précédemment, le recours permanent à l'emprunt sur les 5 dernières années dégrade quelque peu le ratio de désendettement.

Néanmoins, en considérant que la ville consacre l'intégralité de son épargne brute au remboursement complet de la dette, il lui faudrait seulement 5 années et demie, lui prévalant ainsi une place rassurante dans la zone verte (- de 8 ans) de l'échelle des risques liés à l'endettement.

D) La fiscalité directe

1) Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

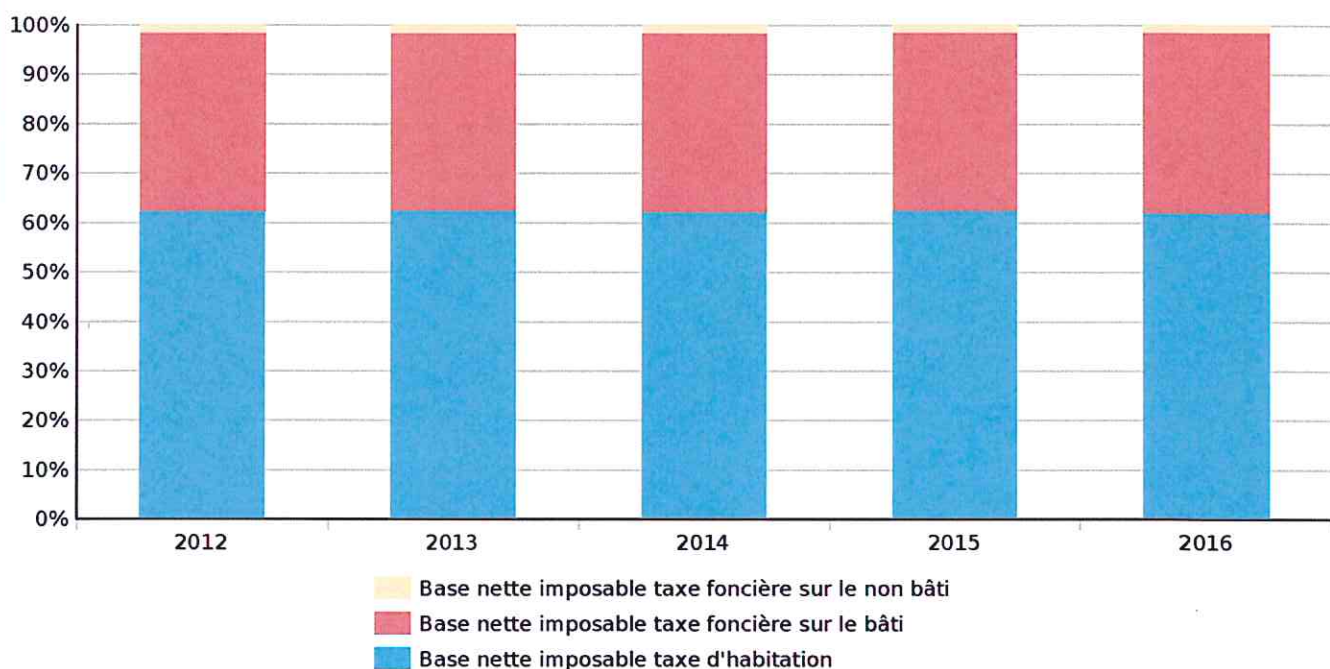
Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2012	3 626 607	2 118 576	103 698
2013	3 807 026	2 201 795	106 477
2014	3 890 308	2 290 780	105 931
2015	4 105 961	2 381 732	105 951
2016	4 074 158	2 410 192	108 225

Evolution

	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2012	4,44 %	3,39 %	-1,24 %
2013	4,97 %	3,93 %	2,68 %
2014	2,19 %	4,04 %	-0,51 %
2015	5,54 %	3,97 %	0,02 %
2016	-0,77 %	1,19 %	2,15 %

Bases



2) Les taux et produits fiscaux

a/ Les taux fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2012	14,32 %	25,86 %	58,20 %
2013	14,39 %	25,99 %	58,49 %
2014	14,39 %	25,99 %	58,49 %
2015	14,39 %	25,99 %	58,49 %
2016	14,61 %	26,38 %	59,37 %

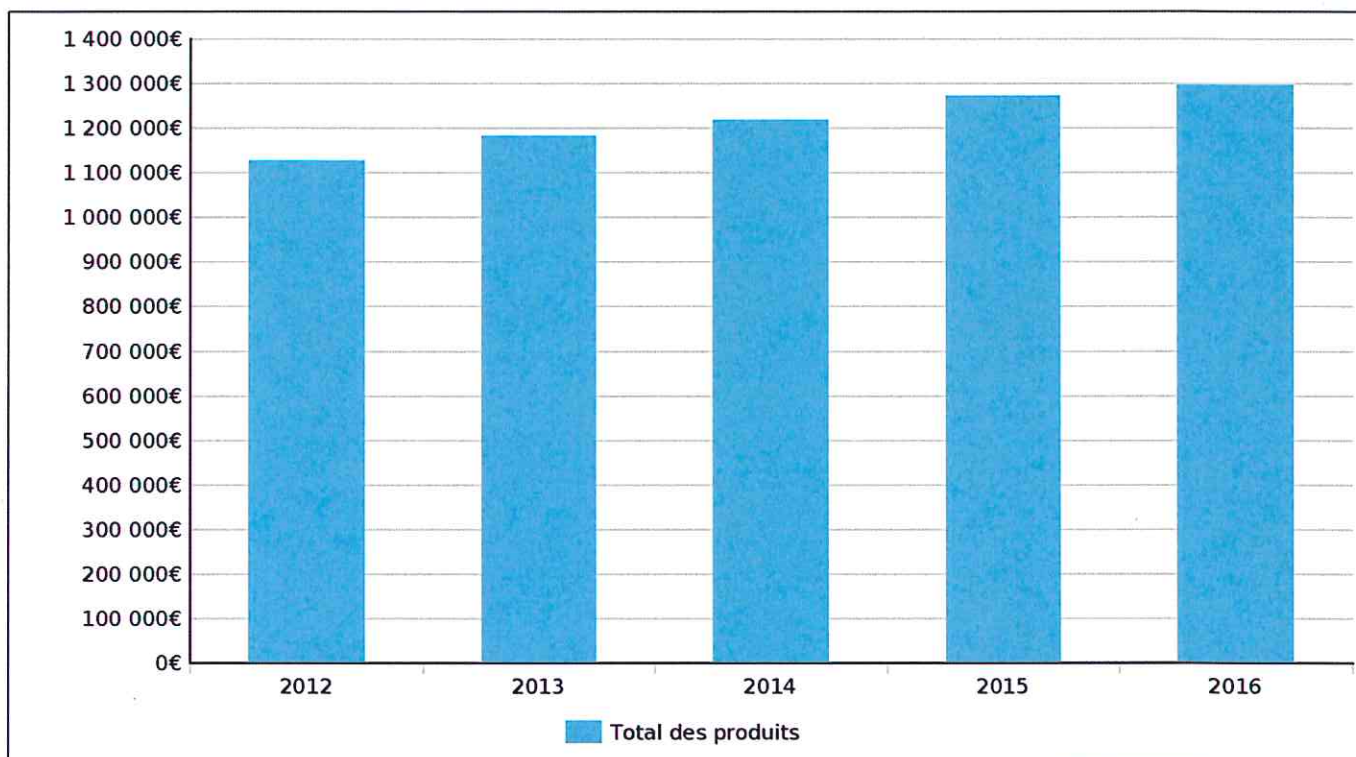
Evolution

	Evolution du taux de TH	Evolution du taux de TFB	Evolution du taux de TFNB
2012	1,00 %	1,00 %	1,00 %
2013	0,50 %	0,50 %	0,50 %
2014	0 %	0 %	0 %
2015	0 %	0 %	0 %
2016	1,50 %	1,50 %	1,50 %

b/ Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 1 127 431 € en 2012 contre 1 296 489 € en 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Produit de la CFE	0	0	0	0	0
Produit de la TH	519 330	547 831	559 815	590 848	595 234
Produit de la TFB	547 864	572 247	595 374	619 012	635 809
Produit de la TFNB	60 352	62 278	61 959	61 971	64 253
Rôles supplémentaires	-115	472	935	158	1 193
Total des produits	1 127 431	1 182 828	1 218 083	1 271 989	1 296 489



Malgré une valorisation de ces recettes à hauteur de 15% entre 2012 et 2016, la fiscalité représente un chantier novateur d'ores et déjà inscrit au travers de l'observatoire fiscal, démarché conjointement avec les services de Bourges Plus, dans le but d'apprécier de nouvelles marges de manœuvre, basées sur une révision des bases, propice à une fiscalité plus juste en répartition et sans augmentation importante de taux.

E) Les dépenses

1) Les dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 238 355	2 245 378	2 218 575	2 341 270	2 388 279
Evolution en %	7,11 %	0,31 %	-1,19 %	5,53 %	2,01 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 311 681	1 346 285	1 368 816	1 461 960	1 472 275
Evolution en %	3,48 %	2,64 %	1,67 %	6,8 %	0,71 %
Charges à caractère général (chap 011)	724 643	675 800	627 961	633 287	656 699
Evolution en %	22,11 %	-6,74 %	-7,08 %	0,85 %	3,7 %

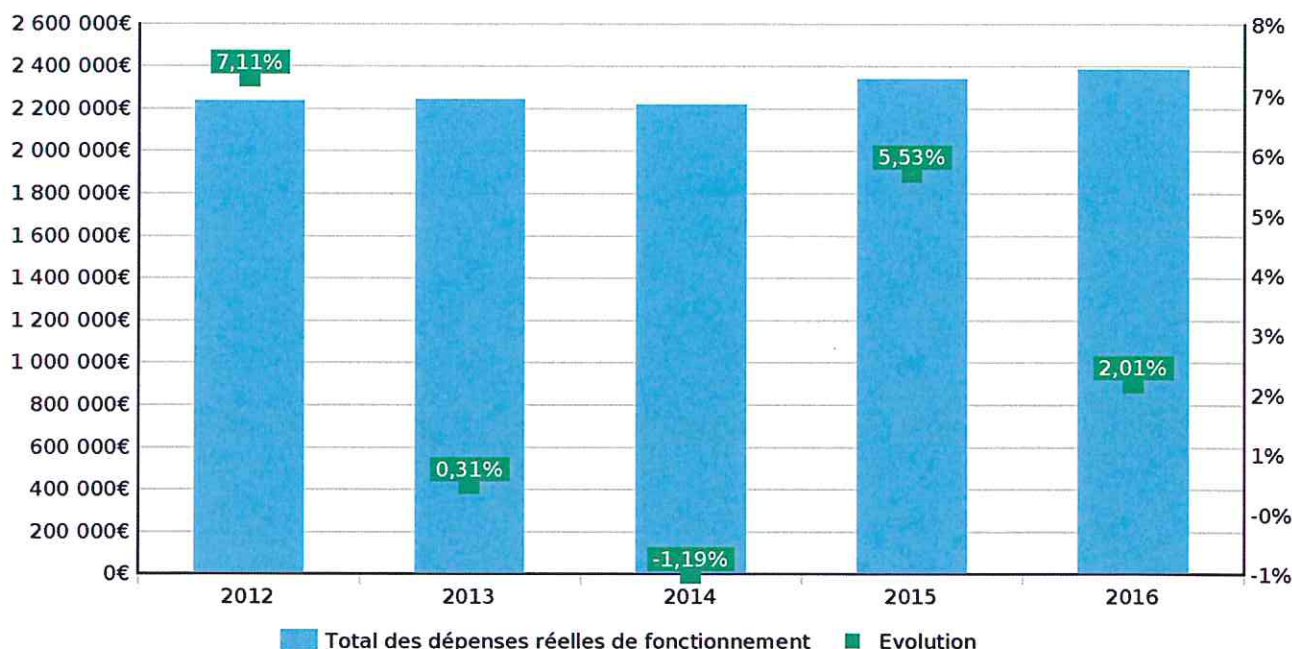
	2012	2013	2014	2015	2016
Contingents et participations obligatoires (art 655)	16 938	37 393	36 099	36 802	37 780
Evolution en %	-68,82 %	120,77 %	-3,46 %	1,95 %	2,66 %
Subventions versées (art 657)	45 512	49 517	40 630	53 059	45 048
Evolution en %	0,61 %	8,8 %	-17,95 %	30,59 %	-15,1 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	82 235	82 118	82 631	92 674	107 241
Evolution en %	9,78 %	-0,14 %	0,63 %	12,15 %	15,72 %
Intérêts de la dette (art 66111)	40 502	48 389	51 353	51 391	50 717
Evolution en %	-17,88 %	19,47 %	6,12 %	0,07 %	-1,31 %
Autres dépenses	15 630	1 346	4 929	2 221	2 007
Evolution en %	213,67 %	-91,39 %	266,06 %	-54,93 %	-9,64 %
Atténuation de Produits	1 214	4 528	6 155	9 875	16 513
Evolution en %	0	272,98 %	35,93 %	60,44 %	67,22 %

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1,63 %	6,7 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2,93 %	12,24 %
Charges à caractère général (chap 011)	-2,43 %	-9,38 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	22,21 %	123,06 %
Subventions versées (art 657)	-0,26 %	-1,02 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	6,86 %	30,41 %
Intérêts de la dette (art 66111)	5,78 %	25,22 %
Autres dépenses	-40,14 %	-87,16 %
Atténuation de produit	92,04 %	1 260,21 %

Dépenses de fonctionnement



Au niveau des dépenses de fonctionnement, 2016 a été plus profondément marqué, dans la réalisation des faits, par le déploiement d'outils et pratiques de gestion, tendant vers une rationalisation plus significative que les années antérieures. En dépit de ces initiatives, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2% par rapport à 2015, mais représentent finalement très peu par rapport à l'ensemble des variables d'augmentation imposées par le législateur, celles émanant de notre société actuelle brassée dans la modernisation et les nouvelles technologies ou encore, celles délibérément soutenues par la collectivité, en vue de parfaire, voire même étendre le fonctionnement de ses services.

En listant rapidement les augmentations indépendantes de notre volonté, on retrouvera principalement :

- les augmentations de charges de personnel successives à la revalorisation annuelle des contributions patronales de retraite et Urssaf, celle, plus exceptionnelle, du point d'indice au 01/07/2016 ou encore le départ de mise en œuvre de la réforme PPCR
- contributions patronales Urssaf désormais étendu à l'exécutif Maire
- une péréquation verticale devenant oppressante (+67%), voire même injuste pour des collectivités comme la nôtre, jugées moins pauvres car ayant manifestement régulé leur santé financière sans attendre la mise en œuvre d'un tel mécanisme
- enfin, n'oublions pas également toutes ces charges à caractère général, qui par nature, sont déployées un peu de plus chaque année, pour répondre à des normes toujours plus drastiques, démultipliant les prestations de contrôle et renouvellement en tout genre, là, où le bon sens et la raison ne le nécessiteraient pas forcément...

A présent, si l'on considère les coûts importants liés à la modernisation de notre société, il y a lieu de citer notamment le volume budgétaire très conséquent (environ 35 000 €) consacré au maintien de l'informatisation et bureau-tique (actualisation et renouvellement des équipements possédés) sans oublier toutes les nouvelles technologies connexes qui viennent s'y ajouter (dématérialisation par exemple), sans lesquelles, les services ne pourraient plus fonctionner

Enfin, parmi les augmentations dépendantes de nos choix et convictions, on retrouve entre autres :

- la poursuite d'évolution du régime indemnitaire (+3%) concernant la deuxième moitié du personnel (une première moitié avait été concernée en 2015), parallèlement à notre engagement d'honorer notre reconnaissance vis-à-vis de la valeur de notre personnel, avant de marquer une pause bien compréhensible à compter de 2017
- « le lancement test » de nouvelles actions en faveur de nos jeunes concitoyens de plus de 16 ans, regroupées au sein d'un service jeunesse, non pérennisé pour le moment, bien qu'aussi riche d'enseignements que prometteur au niveau des initiatives et projets qui pourraient mûrir à ce sujet, dans les années à venir

L'alimentation de ces 3 catégories de dépenses énumérées, passe bien entendu par d'autres économies incontournables, plus facilement modulables (à l'exemple même des coûts liés aux festivités) ou bien issues de nouvelles pratiques en termes de consultation (groupement d'achat fournitures électricité par exemple).

Au-delà, chacun est bien sûr appelé à remettre en question, ses us et coutumes ancestrales en matière de consommations ...

2) Les dépenses d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016
Total des dépenses réelles d'investissement	1 033 212	1 361 006	1 375 883	1 445 529	693 967
Evolution en %	-20,84 %	31,73 %	1,09 %	5,06 %	-51,99 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	857 979	1 164 268	1 035 631	1 239 541	455 704
Evolution en %	-19,7 %	35,7 %	-11,05 %	19,69 %	-63,24 %
Subventions d'équipement (art 204)	30 844	32 823	161 030	7 268	16 902
Evolution en %	0	6,42 %	390,6 %	-95,49 %	132,57 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	144 389	163 914	177 920	198 720	221 360
Evolution en %	0,95 %	13,52 %	8,54 %	11,69 %	11,39 %
Autres investissements hors PPI	0	-0	1 302	-0	0
Evolution en %	-100 %	-	-	-100 %	-

Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors PPI).

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	-9,47 %	-32,83 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	-14,63 %	-46,89 %
Subventions d'équipement (art 204)	-13,96 %	-45,2 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	11,27 %	53,31 %
Autres investissements hors PPI	0	0

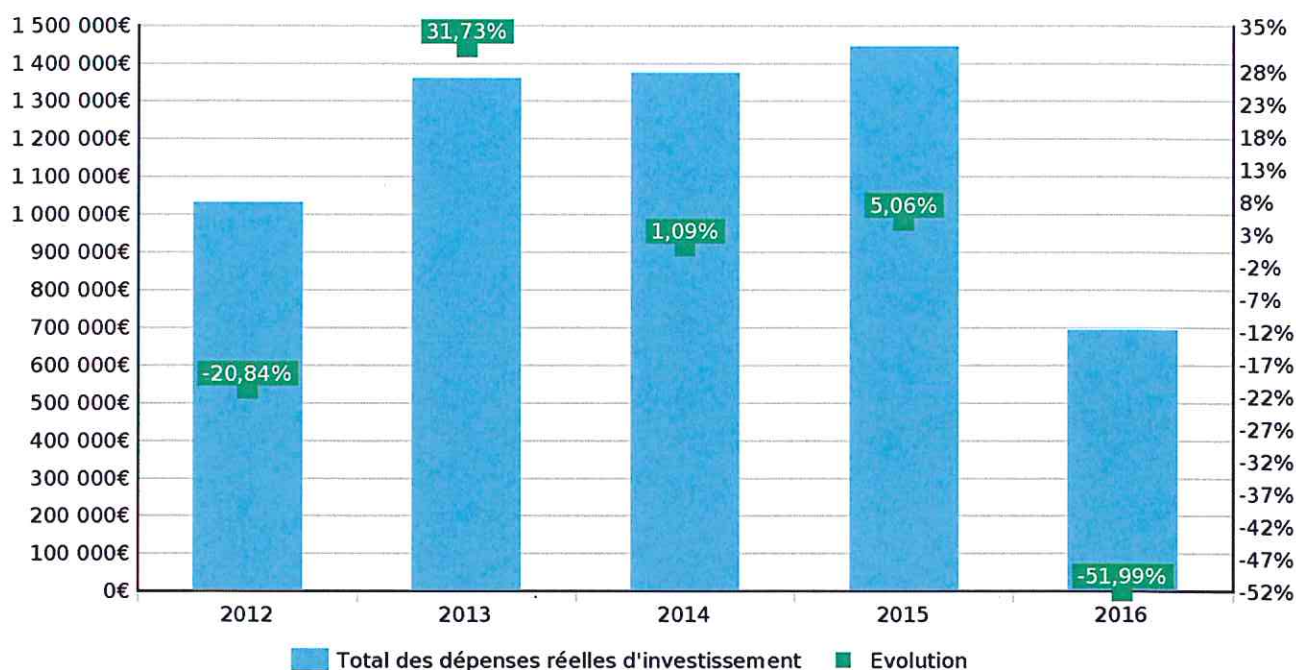
Malgré un autofinancement résiduel 2015 relativement confortable, 2016 marque une pause manifeste en matière d'investissements.

Sur l'ensemble des 9 dernières années, il faut effectivement remonter à 2008 pour constater un niveau d'investissement en dessous du seuil du 1 000 000 € d'euros.

me d'une forte propension à l'investissement.

La volonté d'une dynamique patrimoniale est donc toujours présente, mais le constat d'une épargne nette pluriannuelle minorée dans le temps par la baisse successive des dotations, impacte contre notre gré cet agrégat, parfait reflet d'une nouvelle tendance universelle.

Dépenses d'investissement



Les projets menés à bien en 2016 selon cette logique, sont les suivants :

Programme « Scolaire » : 40 746 €

Travaux de rénovation et autres aménagements ponctuels dans les écoles pour **36 862 €** (répartis au travers de la seconde et dernière tranche de travaux concernant la réfection de toiture de l'école primaire bourg pour 26 496 €, plusieurs installations de stores occultant pour 6 212 €, l'aménagement d'une classe spécifiquement dédiée aux élèves atteint d'un autisme quelconque à l'école primaire des Talleries pour 2 524 € et enfin une installation d'escaliers escamotables pour accéder en sécurité aux combles de l'école primaire du bourg pour 1 630 €)

Mobilier de renouvellement, matériel informatique de renouvellement, électroménagers et autres acquisitions diverses pour **3 884 €**

Programme « Voirie » : 285 548 €

Aménagement sécuritaire route de Châteauneuf – face mairie annexe pour **53 530 €**

Aménagement sécuritaire entrée de Trouy avenue des Anciens combattants pour **88 569 €**

Finition voirie route de la Grange Saint-Jean (dont embranchement route de Saint Amand) pour **63 021 €**

Réhabilitation des trottoirs Arc en Sud IV – rue des Frères Lumière pour **23 096 €** (opération démarrée en 2016 pour un achèvement sur 2017)

Réalisation d'un bitume chemin des Mondors pour **14 490 €**

Sécurisation de voiries diverses (dont frais d'études « assistance à maître d'ouvrage ») pour **21 636 €**

Aménagement de trottoirs à Trouy Bourg pour **4 350 €**

Mobiliers urbains, signalisations et plantations en voirie pour **15 656 €**

Reconstitution d'un merlon de terre à la Trouée Verte pour **1 200 €**

Programme « Eclairage public » : 16 902 €

Réhabilitation de 19 coffrets électriques pour **15 935 €**

Travaux d'aménagement et de rénovation sur réseaux d'éclairage suite pannes électriques pour **967 €**

Programme « Espace Jean-Marie Truchot » : 7 141 €

Travaux de rénovation (réfection du sol + alarme incendie portes local stockage et cuisine) afférents aux anciennes structures de l'Espace Jean-Marie Truchot pour **5 305 €**

Acquisition d'une borne alcootest à hauteur de **1 836 €**

Programme « Cimetière-Eglise » : 14 248 €

Travaux de rénovation du mur du cimetière (2^{ème} tranche de travaux) pour **7 817 €**

Aménagement d'un columbarium au cimetière pour **5 437 €**

Aménagement d'une rampe amovible pour accessibilité handicapés à l'église à hauteur de **355 €**

Acquisition et installations funéraires pour **639 €**

Programme « Bâtiments communaux » : 31 445 €

Travaux de rénovation bâtiment et enceinte générale de la bibliothèque pour **10 338 €**

Travaux de sécurisation extérieure (élagage et clôture) du Centre de Loisirs pour **7 104 €**

Travaux de rénovation et de sécurisation bâtiment mairie pour un total de **6 352 €** (2^{ème} tranche de réfection des gouttières pour 4120 €, démolition d'une cheminée devenue instable pour 2 004 € et création d'une sortie de ventilation des sanitaires pour 228 €)

Réfection sécuritaire de la toiture du château ROZE pour la somme de **6 050 €**

Remplacement du chauffe-eau électrique du Centre culturel Trouy Nord pour **1 232 €**

Réfection du sol amortissant de l'enceinte extérieure des Préfas pour **370 €**

Programme « Acquisitions et équipements municipaux » : 62 307 €

Equipements de matériels pour Espace verts, Technique et parc automobile pour **7 539 €**

Renouvellement d'urnes électorales pour **404 €**

Mobilier de renouvellement tous secteurs (hors scolaire) pour **4 316 €** (répartis au travers de mobilier et équipements acquis au profit de la banque alimentaire et secteur RAM pour 1 703 € et un ensemble de fauteuils de bureau ergonomique « maux de dos » à hauteur de 2 613 €)

Equipements en matière de festivité pour **4 927 €**

Matériel bureautique et informatique de renouvellement des parcs informatiques pour **8 832 €** (dont acquisition de portables en faveur du secteur enfance pour 2 277 €, acquisition d'un vidéo-projecteur mobile multi-usage pour 2 947 €, évolution et modernisation permanente des applications métier et du serveur principal pour 3 607 €)

Nettoyage des parcelles « Parc boisé+clairière du Domaine Rozé » en vue d'une ouverture future au public pour **36 289 €**

Programme « Stade et équipements sportifs » 14 269 €

Travaux de rénovation de clôture extérieure du cours de Tennis (façade + côtés droit et gauche) pour **13 163 €**

Installation d'un appareil ECODO pour détection de fuite et/ou robients ouverts pour **1 106 €**

F) Les recettes

1) Les recettes de fonctionnement

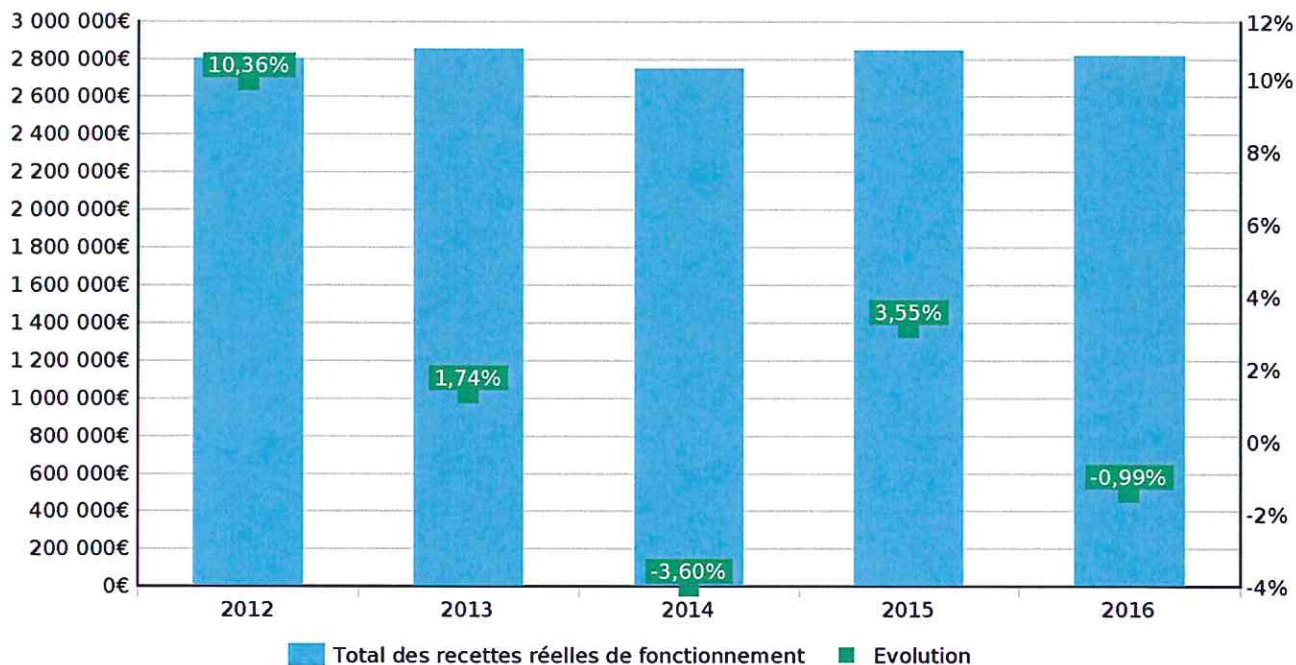
	2012	2013	2014	2015	2016
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 804 146	2 852 889	2 750 274	2 847 943	2 819 677
Evolution en %	10,36 %	1,74 %	-3,6 %	3,55 %	-0,99 %
Produit des contributions directes (art 73111)	1 127 431	1 182 828	1 218 083	1 271 989	1 296 489
Evolution en %	3,88 %	4,91 %	2,98 %	4,43 %	1,93 %
Fiscalité indirecte	186 309	203 710	190 093	187 462	198 390
Evolution en %	2,46 %	9,34 %	-6,68 %	-1,38 %	5,83 %
Dotations	945 232	963 936	956 573	981 889	928 315
Evolution en %	10,42 %	1,98 %	-0,76 %	2,65 %	-5,46 %
Atténuation de charges (chap 013)	20 152	17 417	24 470	27 597	6 496
Evolution en %	-44,88 %	-13,57 %	40,5 %	12,78 %	-76,46 %
Fiscalité transférée	19 593	19 593	19 593	19 593	19 593
Evolution en %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres recettes	505 429	465 406	341 463	359 412	370 394
Evolution en %	39,81 %	-7,92 %	-26,63 %	5,26 %	3,06 %

La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	0,14 %	0,55 %
Produit des contributions directes (art 73111)	3,55 %	14,99 %
Fiscalité indirecte	1,58 %	6,48 %
Dotations	-0,45 %	-1,79 %
Atténuation de charges (chap 013)	-24,65 %	-67,77 %
Fiscalité transférée	0 %	0 %
Autres recettes	-7,48 %	-26,72 %

Recettes de fonctionnement



Malgré la baisse inconditionnelle des dotations, le niveau des recettes de fonctionnement est maintenu dans une fourchette similaire à 2015.

La dotation solidarité rurale poursuit sa progression mais à moindre proportion que 2015, avec une hausse ramenée à 15 000 € contre 40 000 € sur 2015...

En parallèle, la contribution de notre collectivité à la résorption de la dette publique nationale est venue amputer la DGF de 50 000 € (contre 44 000 € sur 2015) et les mécanismes de dotation nationale de péréquation se sont également accompagnés d'une baisse notable de 13 000 €

Au-delà, la baisse des compensations fiscales pour 12 000 € par rapport à 2015 amplifie cette spirale de raréfaction des ressources en portant une somme globale et définitive de - 60 000 € par rapport à 2015.

Ce fort déclin non anodin et cumulatif à des restrictions passées, réduit de plus en plus l'autonomie financière de la commune, au seul fruit du produit de ses services en fonctionnement et de son champ d'action sur le vote des taux fiscaux (d'où la hausse nécessaire portée à 1.50 % sur 2016).

Ces 2 leviers représentant principalement des recettes supplémentaires à hauteur de 35 000 €, il n'est pas surprenant de constater un déficit global définitif de 28 000 €.

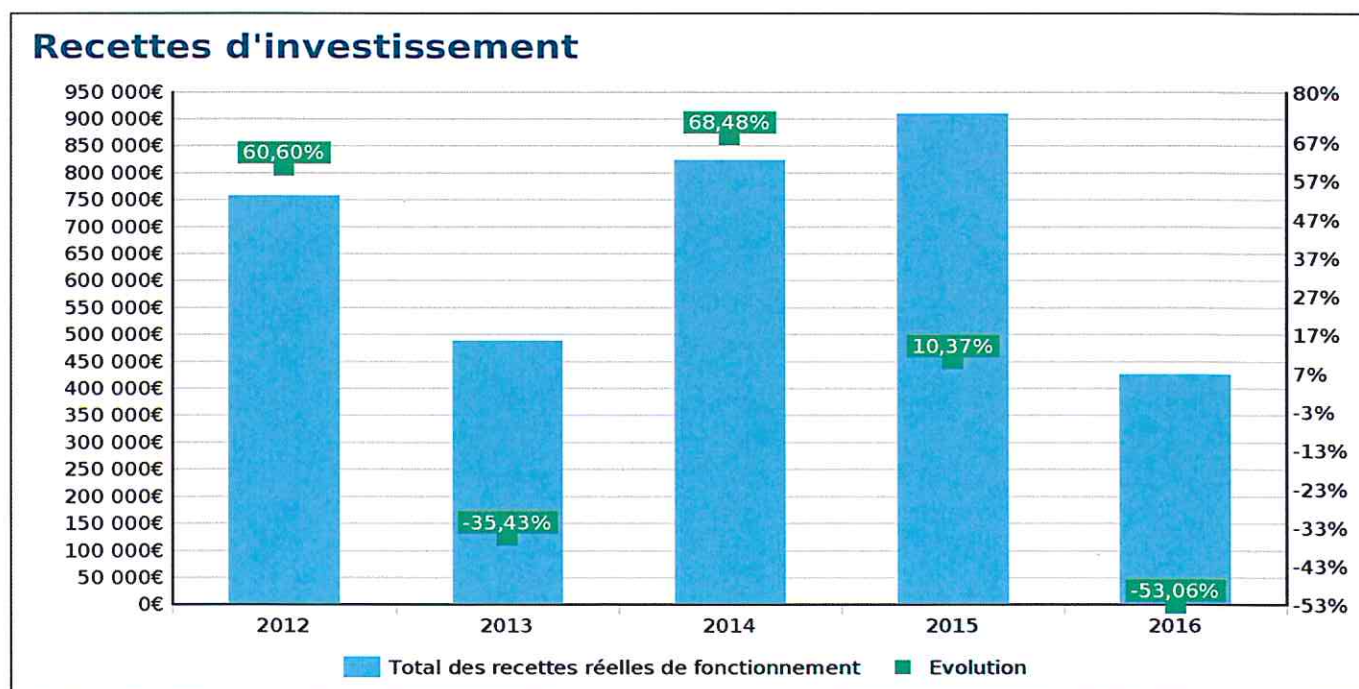
2) Les recettes d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016
Total des recettes réelles d'investissement	757 864	489 329	824 410	909 875	427 085
Evolution en %	60,6 %	-35,43 %	68,48 %	10,37 %	-53,06 %
FCTVA (art 10222)	179 325	133 753	178 757	162 157	127 543
Evolution en %	306,12 %	-25,41 %	33,65 %	-9,29 %	-21,35 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	161 167	146 528	216 447	249 602	70 461
Evolution en %	-48,66 %	-9,08 %	47,72 %	15,32 %	-71,77 %
Autres subventions	0	0	0	0	0
Evolution en %	-100 %	0	0	0	0
Taxe d'urbanisme	95 372	49 048	69 555	83 408	24 547
Evolution en %	18,12 %	-48,57 %	41,81 %	19,92 %	-70,57 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	322 000	160 000	220 000	400 000	200 000
Evolution en %	0	-50,31 %	37,5 %	81,82 %	-50 %
Recettes diverses	0	0	139 651	14 708	4 534
Evolution en %				-89,47 %	-69,17 %

Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chap 27), les opérations pour compte de tiers (chap 45) en recette, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors emprunt)

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles d'investissement	-13,36 %	-43,65 %
FCTVA (art 10222)	-8,17 %	-28,88 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	-18,69 %	-56,28 %
Autres subventions	0	0
Taxe d'urbanisme	-28,77 %	-74,26 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	-11,22 %	-37,89 %
Recettes diverses	0	0



Au même titre que pour les dépenses de la même section, 2016 reflète un léger temps d'arrêt dans les recettes d'investissements, dont on peut mettre en évidence :

- un niveau d'encaissement des taxes d'aménagement, historiquement presque aussi faible qu'en 2008 et en deçà des 40 000 €, marquant également une pause dans le dynamisme foncier intervenu en 2013 et 2014. Une reprise de l'activité à ce niveau à compter de 2015, devrait permettre une nouvelle hausse de ces recettes à compter de 2017

- un niveau de compensation de TVA calqué sur des investissements élevés en 2015

- un niveau de subventions des plus bas par rapport au 8 dernières années, en raison de l'engagement différé sur le dernier trimestre des principales opérations 2016 subventionnées et d'un recul indiscutable des financements potentiels consentis

- la contractualisation d'un nouvel emprunt à des conditions exceptionnelles de taux bas (0.72%) pour 200 000 € sur 15 ans, en rattachement au financement de l'ensemble des travaux de sécurisation et d'aménagement de voirie engagés

Au titre des subventions encaissées dans le cadre des projets d'investissements engagés sur l'exercice 2016, on dénombre plus particulièrement :

Programme « Ecoles »

Acompte DETR sur travaux de réhabilitation de la toiture de l'école primaire du bourg, à hauteur de **4 534 €** ; un reliquat de 10 580 € étant d'ores et déjà basculé en recettes reportées 2017 pour cette même opération

Programme « voirie »

Financement Agglobus pour installation arrêt de bus des Talleries à hauteur de **8 000 €**

Programme « Acquisitions et équipements municipaux »

Financement par contrat régional d'agglomération de Bourges Plus sur acquisitions foncières de l'ensemble « Bois et Prairie ROZE » à hauteur de **17 600 €** ; un reliquat pour une somme identique étant déjà basculé en recettes reportées 2017 pour cette même opération

Financement par dotation annuelle par fonds de concours sur acquisition foncière du Château ROZE à hauteur de **43 520 €** ; un reliquat de 10 880 € étant d'ores et déjà basculé en recettes reportées 2017 pour cette même opération

Participation financière exceptionnelle CAF sur équipement diverses RAM à hauteur de **1 340 €**

G) Le financement de l'investissement

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

a/ Rappel des investissements prévus au PPI

	2012	2013	2014	2015	2016
Sous-total dépenses d'équipement	888 823	1 197 091	1 196 661	1 246 808	472 606

b/ Le financement

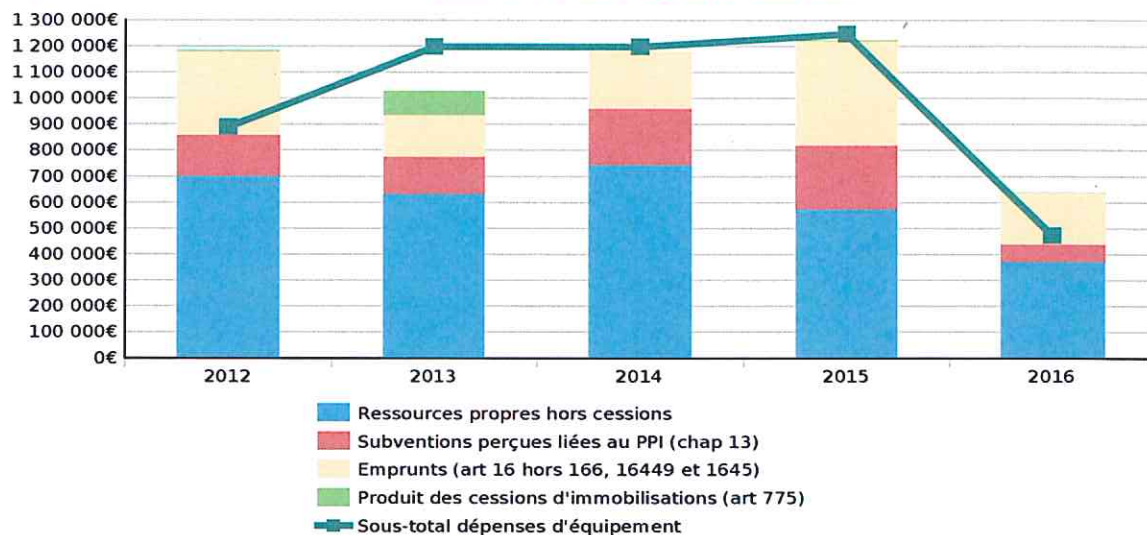
Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne nette (a)	416 514	348 969	352 330	301 903	209 238
FCTVA (b)	179 325	133 753	178 757	162 157	127 543
Autres recettes (c)	95 372	49 048	209 206	98 116	29 081
Produit de cessions (d)	4 888	94 628	1 450	6 050	800
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	696 099	626 398	741 743	568 227	366 661
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	161 167	146 528	216 447	249 602	70 461
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	322 000	160 000	220 000	400 000	200 000
Financement total h = (e+f+g)	1 179 266	932 926	1 178 190	1 217 829	637 122

Résultat de l'exercice	290 443	-264 165	-19 773	-28 980	164 516
------------------------	---------	----------	---------	---------	---------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, qui servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Répartition du financement de l'investissement



Les documents graphiques et numériques ci-dessus nous permettent de visualiser que malgré un ralentissement notable, les ressources propres de la ville financent toujours une majeure partie (environ 57%) des investissements de la commune.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, les subventions viennent financer uniquement 12% des projets 2016, donc le recours à l'emprunt est indispensable pour financer les 31% de l'investissement résiduel.

H) Les ratios

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Ratio 1	565	567	560	585	596	1130
Ratio 2	284	298	307	318	323	574
Ratio 3	708	720	694	712	703	1289
Ratio 4	216	294	261	310	114	220
Ratio 5	458	497	493	494	537	955
Ratio 6	225	231	229	222	210	211
Ratio 7	58,6 %	59,96 %	61,7 %	62,44 %	61,65 %	58.00%
Ratio 9	84,97 %	84,45 %	87,14 %	89,19 %	92,55 %	Non connu
Ratio 10	30,6 %	40,81 %	37,68 %	43,52 %	16,16 %	17.10%
Ratio 11	76,15 %	74,71 %	79,03 %	83,38 %	83,46 %	74.10%

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 8= Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Les ratios résument parfaitement les tendances énumérées au travers des précédentes analyses :

-Coûts de fonctionnement en stagnation à la hausse pour autant maîtrisés, avec une place prépondérante des charges de personnels, également contenues sur 2016, retranscrivant les besoins humains déployés au travers des nombreux services publics proposés par la ville

-Politique fiscale altérée d'une légère augmentation et témoin d'une mobilisation fiscale élevée, vouée à compenser des faibles bases, d'où la justification de la mise œuvre de l'observatoire fiscal en partenariat avec Bourges Plus

-Recettes de fonctionnement restant honorables, mais à reconsidérer par rapport à la moyenne de référence, demeurant toutefois largement plus élevée

-Moindre investissements sur 2016

-Ratio dette par habitant particulièrement performant car largement en deçà de la moyenne de référence

Une autre analyse des ratios de structure peut nous amener à comparer la situation d'endettement de notre commune, aux seuils dits de fragilité et critique ; c'est là l'étude présentée par **Madame Agnès LEJAY**, trésorière municipale, le 13 janvier dernier.

Cette dernière présentation nous confirme que la situation financière de la ville reste raisonnablement saine et bien gérée ; en cela, la commune n'apporte donc aucune critique ou remarque particulière.

Tel qu'évoqué auparavant, le ratio de CAF (capacité d'autofinancement) se rapproche inévitablement du seuil de fragilité, mais tout en restant en deçà de ce dernier.

Les commentaires concernant le ratio d'endettement, rejoignent également nos conclusions précédentes.

Les indicateurs de performances financières, demeurent en somme, dans la « bonne moyenne », au vu des contours financiers constatés au sein du bloc communal.

Désignation du ratios	Ratios 2016 Budget principal A	Ratios 2016 Consolidation tous budgets B	Seuil de fragilité C	Différence A-C	Différence B-C	Ratios 2015 tous budgets pour mémoire
Coefficient d'autofinancement courant = <u>Charges de fct + rbt en K dette</u> Produits de fct	0,9258	0,9224	0,935	-0,0092	-0,0126	0,8953
Ratio de rigidité des charges structurelles = <u>Charges de pers.+ contingents + intérêts dette</u> Produits de fct	0,5532	0,5444	0,559	-0,0058	-0,0146	0,5383
Ratio de surendettement = <u>encours de dette au 31/12/15</u> Produits de fct	0,8348	0,8604	0,916	-0,0812	-0,0556	0,8687
Désignation du ratios	Ratios 2016 Budget principal A	Ratios 2016 Consolidation tous budgets B	Seuil critique C	Différence A-C	Différence B-C	Ratios 2015 tous budgets pour mémoire
Coefficient d'autofinancement courant = <u>Charges de fct + rbt en K dette</u> Produits de fct	0,9258	0,9224	1,048	-0,1222	-0,1256	0,8953
Ratio de rigidité des charges structurelles = <u>Charges de pers.+ contingents + intérêts dette</u> Produits de fct	0,5532	0,5444	0,584	-0,0308	-0,0396	0,5383
Ratio de surendettement = <u>encours de dette au 31/12/15</u> Produits de fct	0,8348	0,8604	1,500	-0,6652	-0,6396	0,8687

I) Données générales des budgets annexes

Le parcours des données financières liées au budget annexe du bâtiment commercial peut influencer sur le fond de roulement consolidé.

C'est pourquoi il s'avère nécessaire de présenter une rétrospective rapide de l'entité du bâtiment commercial, qui s'auto-équilibre depuis 2013, avec constitution pluriannuelle d'une enveloppe financière modérée, en vue de travaux de rénovation ultérieurs.

Cette balance excédentaire justifie par conséquent de ne pas augmenter pour le moment les loyers, dont la dernière revalorisation date de 2015 et favorise par conséquent notre objectif municipal de maintenir les activités commerciales en place dans la collectivité.

Ces activités rendent effectivement un service de proximité précieux à ceux qui ne peuvent pas se déplacer et déploient même une certaine attractivité pratique, pour les concitoyens les plus dynamiques.

Rétrospective financière du budget annexe du bâtiment commercial

	Montants ci-dessous en HT		
	Rétrospective		
	2014	2015	2016
Produit des ventes et prestations	620	696	715
Dotations	25 948	25 635	26 117
Autres recettes d'exploitation	7 640	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	34 208	26 332	26 832
Charges à caractère général (chap 011)	4 801	4 443	4 003
Autres charges de gestion courante (chap 65)	6 787	3	1
Intérêts de la dette (art 66111)	6 810	6 263	5 696
Autres dépenses de fonctionnement	- 43	- 45	- 51
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 356	10 665	9 649
Epargne de gestion	22 662	21 930	22 879
Intérêts de la dette	6 810	6 263	5 696
Epargne brute	15 852	15 667	17 183
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	14 808	15 355	15 922
Epargne nette	1 044	312	1 261
FCTVA (art 10222)	0	0	0
Emprunts	0	0	0
Autres recettes	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	0	0	0
Sous-total dépenses d'équipement	0	0	0
Autres investissements hors PPI	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	14 808	15 355	15 922
Autres dépenses d'investissement	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	14 808	15 355	15 922
Fonds de roulement en début d'exercice	376	1 420	1 732
Résultat de l'exercice	1 044	312	1 261
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 420	1 732	2 993
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	175 276	159 921	143 980

L'analyse des pages précédemment évoquées au titre de cette seconde partie, témoignent d'une situation financière demeurant saine et maîtrisée.

Les principaux agrégats démontrent pour l'heure que la collectivité gère ses ressources, tout en restant écartée des principaux spectres financiers, que sont l'effet de ciseaux irréversible ou encore le surendettement.

Cette constante est le fruit d'une démarche collective pour la rationalisation des coûts et l'optimisation des recettes.

Toutefois, en raison de la durabilité annoncée des durcissements financiers superposés aux efforts déjà consentis par le passé, les marges de manœuvre s'amenuisent et il reste donc naturel de s'interroger sur les profils budgétaires à venir...

TROISIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2017

A) Les principes fondamentaux qui scellent les orientations

Les orientations retenues pour Trouy et pour 2017 restent

- ◇ Les aménagements sécuritaires des biens et des personnes ;
- ◇ Les améliorations des services à la population ;
- ◇ Le maintien et la valorisation du patrimoine.

Nous projetons de matérialiser ces orientations par des actions très précises mais hiérarchisées.

Cette attitude est dictée par des incertitudes, déjà présentes au cours des trois dernières années et encore plus marquées en 2017 du fait des échéances électorales et des décisions nationales qui seraient retenues.

De ce fait, le prochain budget de la Commune va prévoir des investissements nécessaires et mesurés qui seront adossés à des ouvertures de ligne de trésorerie et/ou à des emprunts.

Bien entendu si un déséquilibre se profilait entre nos recettes et nos dépenses, toute charge supplémentaire serait à l'origine d'un report de certains investissements.

B) Configuration du budget 2017

Rappelons avant tout, que les sommes évoquées ci-dessous, récapitulent un ensemble d'orientations, reflétant les réflexions de la municipalité en la matière et ne valent aucunement, budget acté de l'exercice à venir ; la préparation budgétaire étant encore en cours de réalisation, au moment de ce débat.

1) La section de fonctionnement :

En vertu du contexte d'élaboration et de la santé financière précédemment évoqués, la section de fonctionnement du budget 2017 aura pour principal objectif, de préserver l'autofinancement brut de la commune à un niveau « plancher » des plus sécuritaires possible.

Ainsi, rationalisation au plus fin des dépenses (malgré une majeure partie demeurant impondérables au regard du contexte de réformes énoncées) et optimisation des recettes ne devront jamais être perdues de vue, afin de préserver cette épargne, déjà morcelée par la baisse récurrente des dotations.

En reprenant les tendances d'évolutions énoncées auparavant ainsi que les contraintes suggérées par la lettre de cadrage de Monsieur le Maire, la section de fonctionnement proposée au titre de l'exercice budgétaire 2017 devrait se configurer de la manière suivante :

OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	2015	2 016	Evolution	2 017	Evolution
I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 837 830	2 800 165	-1,33%	2 799 338	-0,03%
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)					
Fiscalité directe locale	1 377 407	1 407 492	2,18%	1 452 811	3,22%
dont : Produit fiscal communal	1 271 989	1 296 489		1 308 249	
Compensation TP / DSC / FNGIR	105 418	111 003		144 562	
Autres recettes fiscales (taxe pylone -affichage -droits de mutation)	101 636	106 980	5,26%	100 421	-6,13%
Dotations et participations	981 888	928 315	-5,46%	900 806	-2,96%
dont DGF	484 507	433 969		407 335	
DSR	290 923	306 688		313 500	
Compensations fiscales et fonds de péréquation	149 302	126 328		111 706	
Fonds d'amorçage, dérogations scolaires et subventions de fonct.serv.enfance	57 156	61 330		68 265	
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)	376 899	357 377	-5,18%	345 300	-3,38%
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 287 657	2 335 556	2,09%	2 386 955	2,20%
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)					
Frais de Personnel	1 461 960	1 472 275	0,71%	1 512 000	2,70%
Charges à caractère général	633 287	656 699	3,70%	660 000	0,50%
Charges de gestion courante (dont contingents, frais élus et subventions de fct)	182 535	190 069	4,13%	194 955	2,57%
Fond de péréquation intercommunal	9 875	16 513	67,22%	20 000	21,12%
Dépenses imprévues					
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	550 173	464 609	-15,55%	412 383	-11,24%
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	50 539	49 442	-2,17%	51 422	4,00%
Intérêts de la dette	50 539	49 182	-2,69%	50 922	3,54%
Autres charges financières (+)	0	260		500	92,13%
Produits financiers (-)					
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	-7 038	-16 231	130,62%	100	-100,62%
Charges exceptionnelles (+)	3 072	3 282	6,83%	3 400	3,60%
Produits exceptionnels (-)	-10 110	-19 512	93,00%	-3 300	-83,09%
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	506 672	431 398	-14,86%	360 861	-16,35%

Rappelons que ces éléments restent néanmoins à reconsidérer en fonction des affinements de préparation en cours et qui seront rapidement traités, notamment dans le cadre des prochaines commissions finances programmées en mars 2017.

2) La section d'investissement :

La projection d'investissements qui suit, s'appuie elle-aussi sur le fonds de roulement, les reports, résultats 2015 ainsi que les éléments contextuels et la lettre de cadrage.

Rappelons en outre, que les orientations 2017 tiendront compte, non seulement, des impératifs cités ci-avant, mais également, des choix d'opérations selon la démarche procédée depuis 2014, exposée ci-après.

Pour une meilleure lisibilité, 2 blocs de dépenses ont été identifiés :

1. Les dépenses dites incontournables ;
2. Les dépenses dites souhaitables et fléchées en priorité élevée ;

a/ La définition des 2 blocs de dépenses

1. Sont considérées comme dépenses dites incontournables :

Les dépenses obligatoires au sens du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.11612-15 et L.2321-2) : il s'agit des dettes exigibles ou crédits de report, dont notamment les marchés notifiés ou autres actes engagés au moment de l'établissement du budget, de l'entretien des voies communales, d'une manière générale toutes celles qui assurent la continuité des services publics et visent la sécurité et la salubrité publiques.

2. Sont considérées comme dépenses dites souhaitables et de priorité élevée :

Les dépenses nécessaires au développement et à l'aménagement de la ville en direction essentiellement de la population, de l'enfance aux seniors en passant par la jeunesse. La création ou l'évolution des services, structures et infrastructures permet de maintenir une population et d'être attractif pour l'attirer.

b/ Le contenu des 2 blocs de dépenses

b-1/ Les dépenses dites incontournables sont :

Programme « Voirie »

196 687 €

Sécurisation de voirie rue du Grand Chemin CD 73

Mise en œuvre de l'arrosage automatique rue du Paradis et à la bibliothèque

Reliquats budgétaires pour études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dues au titres de prestations effectuées au travers des sécurisations diverses de voiries (avenue des anciens combattants, route de Châteauneuf, rue du Grand chemin...)

Finition de voirie route de la Grange Saint Jean (travaux et maîtrise d'œuvre)

Finition de réfection de trottoirs rue des Frères Lumière Arc-en-Sud IV

Programme « bâtiments communaux »

5 832 €

Travaux de rénovation et d'aménagement divers en Mairie (plafonds, rideaux...)

Programme « équipements municipaux » dont foncier

41 468 €

Frais alignements fonciers rue du Mai

Poursuite et fin du nettoyage du parc boisé et sa clairière au « Domaine Rozé »

Renouvellement des matériels avec évolution des applications « métiers » en terme de logiciels et sécurisation incontournable des serveur et messagerie électronique concernant les parcs informatiques

Programme « Espace Jean-Marie Truchot »

29 850 €

Etudes portant sur le confortement des jambages et sur la faisabilité pour modification énergétique de l'ancienne structure

Travaux de rénovation de l'ancienne structure :

- Réfection du sol
- Installation de ventouse reliée à l'alarme incendie sur portes du local stockage et cuisine
- Aménagement de rampes en aluminium pour escalier et estrade

Réfection des murs avec renforcement des cloisons existantes de la salle de sport

Equipements divers liés aux structures de l'EJMT (tables+chaises+chassis d'installation alcooborne...)

Programme « Ecoles »

19 962 €

Renouvellement des aires de jeux écoles des Talleries

Renouvellement des copieurs de l'école maternelle l'Envol et primaire Bourg

Etablissement de relevés de plans avec photographies de l'école primaire Bourg

Réfection clôture avec installation d'un portillon cour arrière de l'école maternelle « Graines d'artistes »

Programme « Eclairage public »

9 690 €

Poursuite des travaux d'aménagement et rénovation sur réseaux d'éclairage public, plan « REVE » et extensions de réseaux :

- Allée Saint Joseph
- Chemin du Bodivioux
- Rue du Gros Buisson

Programme « structures sportives du foot et autres »

2 975 €

Travaux de rénovation de carrelage + faïence des douches collectives et pompe d'évolution chauffage aux vestiaires football

Ce qui constitue un total de dépenses incontournables de 306 464 €, dont 157 783 € constituent d'ores et déjà des crédits de report issus du budget 2016.

Afin de financer la totalité de ce premier bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur un financement assuré de 328 340 € au travers des recettes suivantes :

DETR 2015 assurée pour réfection de toiture à l'école primaire bourg 10 580 €

Subventions assurées Parc et prairie Rozé (fond de concours, CRA3G) 28 480 €

**Amendes de police 2016 sur sécurisation avenue des anciens Combattants
19 500 €**

En outre, n'omettons pas de rappeler que le financement peut aussi s'appuyer sur ...

- **Un FCTVA 2017 prévisionnel approximatif de 73 600 €**
- **Un encaissement prévisionnel pour taxe d'aménagement approximatif de 72 000 €**
- **Un autofinancement net prévisionnel 2017 de 124 180 €**

b-2/ Les dépenses souhaitables et fléchées en priorité élevée :

Toujours répartis par principaux programmes d'investissements, les diverses opérations qui figurent dans ce 2^{ème} bloc de dépenses sont :

Programme « Voirie » 100 000 €

Travaux d'aménagement et de rénovation divers dont allée des Anémones, impasse du Peson...
Etudes et Assistance à Maître d'Ouvrage diverses
Création terrains de pétanque

Programme « Espace Jean-Marie Truchot » 250 000 €

Restauration (poutres et jambages)+travaux de rafraîchissement (hall+sanitaires) de l'ancienne structure

Programme « Ecoles » 50 000 €

Forfait global incluant notamment :

- Poursuite remplacement des aires de jeux devenues non conformes à la sécurité
- Aménagement et équipements adaptés à la sécurisation des écoles dans le cadre de l'audit et de l'Etat d'urgence

Programme « équipements municipaux » dont foncier 30 000 €

Renouvellement des matériels espaces verts et secteur technique
Divers équipements électroménagers et matériels divers (dont renouvellement des décorations de Noël)
tous secteurs

Programme « Cimetière-Eglise » 20 000 €

Nouvelle tranche de travaux de consolidation du mur intérieur du cimetière et portail
Restauration des portes de l'église

Programme « bâtiments communaux » 84 168 €

Poursuite des travaux de rénovation et d'aménagement divers en Mairie (sols, peintures...)
Poursuite des travaux de mise en accessibilité (tel qu'agenda dûment approuvé en 2015)
Création d'un bureau supplémentaire aux locaux techniques
Etudes d'opportunité et relevés topographiques avec plans du Château ROZE

Ce qui constitue un total de dépenses dites souhaitables et fléchées en priorité élevée de 534 168 €

Afin de financer la totalité de ce deuxième bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur des recettes supplémentaires éventuelles à hauteur de 123 676 € ; à savoir :

PVR allée des Anémones
13 258 €

Participation du lotisseur Andrieux pour extension du réseau d'éclairage public chemin du Bodivioux
1 616 €

Fonds de concours Bourges Plus pour travaux de restauration de l'ancienne structure de l'EJMT
108 802 €

C) Hypothèses financières selon l'inscription des 2 blocs de dépenses avec projection sur le besoin de financement et sur le résultat

Après comptabilisation des deux différents blocs de dépenses, la démarche d'une prospective financière menée au fil de l'eau sur l'exercice à venir, permet d'identifier le besoin de financement afférent à chaque bloc d'investissement et de déterminer son impact par rapport au fond de roulement initial (issu de l'exécution du précédent budget 2016) arrêté à la somme de 643 193 €.

INTITULE DES BLOCS	MONTANT	Dotations (FCTVA/TA) et subventions garanties	Subventions potentielles	Autofinancement net prévisionnel (Rbt du capital de la dette déduit)	Besoin de financement ou évolution négative du fond de roulement
Dépenses incontournables	306 464 €	204 160 €		124 180 €	-21 876 €
Dépenses Souhaitables et fléchées en priorité élevée	534 168 €		123 676 €		388 616 €

	2016	2017	
		Projets engagés -incontournables CR 2017-engagés BP	Projets engagés, incontournables et fléchés en réunion de travail le 14/02/2017
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	210 036	124 180	124 180
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	472 606	306 464	840 632
Acquisitions et travaux	472 606	306 464	840 632
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	227 085	204 160	327 836
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé	152 090	145 600	145 600
Subventions et participations spécifiques	74 995	58 560	182 236
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	35 486	-21 876	388 616
XI - EMPRUNTS	200 000	0	0
Emprunts nouveau	200 000		
Prêts pour refinancement de la dette actuelle			
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X) (Résultat global de l'exercice)	164 514	21 876	-388 616
B - RESULTATS CUMULES			
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	478 679	643 193	643 193
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-601 302	-108 803	-108 803
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	671 945	297 513	297 513
Résultat de fonctionnement reporté (002)	408 036	454 485	454 485
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	643 193	665 069	254 577

Premières conclusions concernant l'hypothèse de travail présentée ci-dessus et résultats en découlant :

- Avec prise en compte de l'ensemble des recettes assurées (328 340 €) **l'inscription du premier bloc « dépenses incontournables »** (pour 306 464 €) **peut être financée intégralement par le fonds de roulement initial sans susciter aucun besoin de financement résiduel**, mais en l'abondant même de 21 876 € supplémentaires.

Le fond de roulement final prévisionnel n'est par conséquent aucunement impacté, voire même abondé de 21 876 € supplémentaires.

- Avec prise en compte des recettes supplémentaires potentielles, **l'inscription cumulée de ce second bloc « dépenses fléchées comme prioritaires »** (pour 534 168 €) peut être également absorbé par le fonds de roulement initial, **et impacte un fonds de roulement prévisionnel résiduel aux alentours de 255 000 €** (FDR juste inférieur au FDR le plus faible constaté depuis 2008 pour 266 000 €).

A première vue, le recours à nouvel emprunt ne semble pas indispensable .

Toutefois, une autre approche plus approfondie, partant de cette même hypothèse et davantage axée sur la répercussion prévisible au niveau du résultat de fonctionnement prévisionnel reportable sur le BP 2018, nous amène à identifier la situation suivante :

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2018

En Fonctionnement	-42 930,00	imputation en 002 recettes fct.
En Investissement	858 280,00	imputation en 1068 recettes inv.

815 350,00

Sous condition que les blocs 1 et 2 soient exécutés intégralement courant 2017, **le résultat de fonctionnement consécutif sur 2018 risquerait de devenir négatif ; ce qui n'est pas envisageable...**

Ainsi, pour prévenir ce cas de figure, il peut s'avérer **judicieux d'envisager un recours éventuel à un nouvel emprunt limité à 180 000 €.**

D'après l'analyse financière, menée par la trésorière en début d'exercice 2017 et au vu des bons ratios d'endettement encore affichés, nous savons que la Ville peut éventuellement recourir pour une année

supplémentaire à l'emprunt sans plonger la santé financière de la commune dans un spectre financier irréversible.

	2016	2017	
		Projets engagés -incontournables CR 2017-engagés BP	Projets engagés, incontournables et fléchés en réunion de travail le 14/02/2017
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	210 036	124 180	124 180
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	472 606	306 464	840 632
Acquisitions et travaux	472 606	306 464	840 632
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	227 085	204 160	327 836
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé	152 090	145 600	145 600
Subventions et participations spécifiques	74 995	58 560	182 236
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	35 486	-21 876	388 616
XI - EMPRUNTS	200 000	180 000	180 000
Emprunts nouveau	200 000	180 000	180 000
Prêts pour refinancement de la dette actuelle			
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X) (Résultat global de l'exercice)	164 514	201 876	-208 616
B - RESULTATS CUMULES			
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	478 679	643 193	643 193
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-601 302	-108 803	-108 803
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	671 945	297 513	297 513
Résultat de fonctionnement reporté (002)	408 036	454 485	454 485
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	643 193	845 069	434 577

Si l'on se projette dans cette nouvelle variante nous constaterions forcément un fond de roulement prévisionnel résiduel bonifié de 180 000 €.

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2018

En Fonctionnement	137 070,00	imputation en 002 recettes fct.
En Investissement	678 280,00	imputation en 1068 recettes inv.

Par ailleurs, l'impact identique sur le résultat de fonctionnement reportable sur 2018, permettrait d'assurer à la fois un résultat de fonctionnement positif et une certaine assise financière sécurisée.

Quoi qu'il en soit, rappelons-que ce cas de figure s'envisagerait qu'aux seules conditions d'engager et réaliser sur 2017 la totalité des investissements évoqués ci-avant.

Par ailleurs, la municipalité ne veut aucunement porter préjudice au bon équilibre financier de la collectivité et se réserve par conséquent le droit de reporter certains investissements sur les exercices à venir.

D) Les orientations concernant les budgets annexes

Concernant les autres orientations, il y a lieu également de tenir compte des budgets annexes : celui du « bâtiment commercial » et sans doute un nouveau budget annexe en devenir avec le projet de « réalisation de résidences seniors » située rue des Acacias.

1) Bâtiment commercial :

Concernant cette entité annexe créée en 2006, aucun bouleversement important, si ce n'est la possibilité de rembourser par anticipation un emprunt contracté initialement auprès du Crédit Agricole pour re-financement opportun de ce dernier avec un gain de 6 000 € à la clé.

Ce qui reviendrait par conséquent à délimiter le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL BATIMENT COMMERCIAL BUDGET 2017			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
REMBOURSEMENT DE LA DETTE + CHARGES FINANCIERES	135 537	DETTE NOUVELLE	113 430
ANNUITE SUR EMPRUNTS CEVF et CRACM (dont capital, intérêts courus et intérêts courus non échus)	21 607	NOUVEL EMPRUNT EN REFINANCEMENT E-1	113 430
REFINANCEMENT EMPRUNT E-1 (capital et frais financiers estimés inclus)	113 930	PARTICIPATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL	0
CREDITS D'INVESTISSEMENTS	0	PRODUITS LOCATIONS	26 118
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	15 922	* alimentation 123m²	9 408
FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT	10 740	* traiteur 61m²	4 704
Taxe foncière	2 350	* Poste 67m²	7 686
eau / petit équipement / fournitures diverses	950	*Estéticienne 40m²	4 320
honoraires	0	AUTRES PRODUITS	3 736
Frais acte et contentieux	0	TEOM et frais d'eau répercutés sur les locataires	700
Travaux+entretien bâtiment/voies et réseaux	7 436	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
encaissements de produits divers	4	Produits exceptionnels divers	0
REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL	0	Recouvrement sur créances admises en non valeur	3 036
PROVISION DEPRECIATIONS ACTIFS CIRCULANTS	0	REPRISE SUR PROVISION ACTIFS CIRCULANTS	0
ADMISSION NON VALEUR CREANCES IRRECOURVABLES	0	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 993
TOTAL	162 199	AFFECTATION DE RESULTAT	15 922
Solde créditeur de	0	TOTAL	162 199

2) Résidence Seniors :

Un nouveau budget individualisé en entité annexe et assujetti à TVA par obligation juridique, devrait voir le jour en 2017, avec cette nouvelle opération se composant de 2 étapes complémentaires que sont « la construction résidences seniors », d'une part et « les travaux d'aménagement rue des acacias, nécessaires à l'implantation du projet », d'autre part.

En attendant de parvenir à des exercices budgétaires ultérieurs à vocation excédentaire en raison des cessions qui en découleront, il est envisagé de démarrer ce projet (mûrement réfléchi depuis les premières études et les premières parcelles foncières acquises en 2010) en équilibrant les premiers exercices budgétaires déficitaires, via un prêt type « relais » ou ligne de crédit de ce genre, remboursable au fur et à mesure des encaissements escomptés.

Dans cette optique, les orientations 2017 s'attacheront au plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL RESIDENCE SENIORS BUDGET 2017			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
CHARGES FINANCIERES	1 000	PRÊT RELAIS / LIGNE DE CREDITS REMBOURSABLE SUR ENCAISSEMENTS DE PRODUITS	215 000
FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT	223 600	FONDS EXTERIEURS ET PRE	9 600
achat terrain (dont frais associés)	39 300	Fonds d'intervention foncière Bourges Plus	9 600
honoraires maîtrise d'œuvre	11 301	VENTE DE PRODUITS	0
Travaux d'enfouissements de réseaux	172 999	TOTAL	224 600
TOTAL	224 600	TOTAL	224 600
Solde créditeur de	0		

QUATRIEME PARTIE : FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DE DETTE

A) Les caractéristiques de la dette communale de Trouy

Elements de synthèse	Au 31/12/2016
Votre dette globale est de :	2 497 370.57 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.13 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	9.82 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	5.23 ans

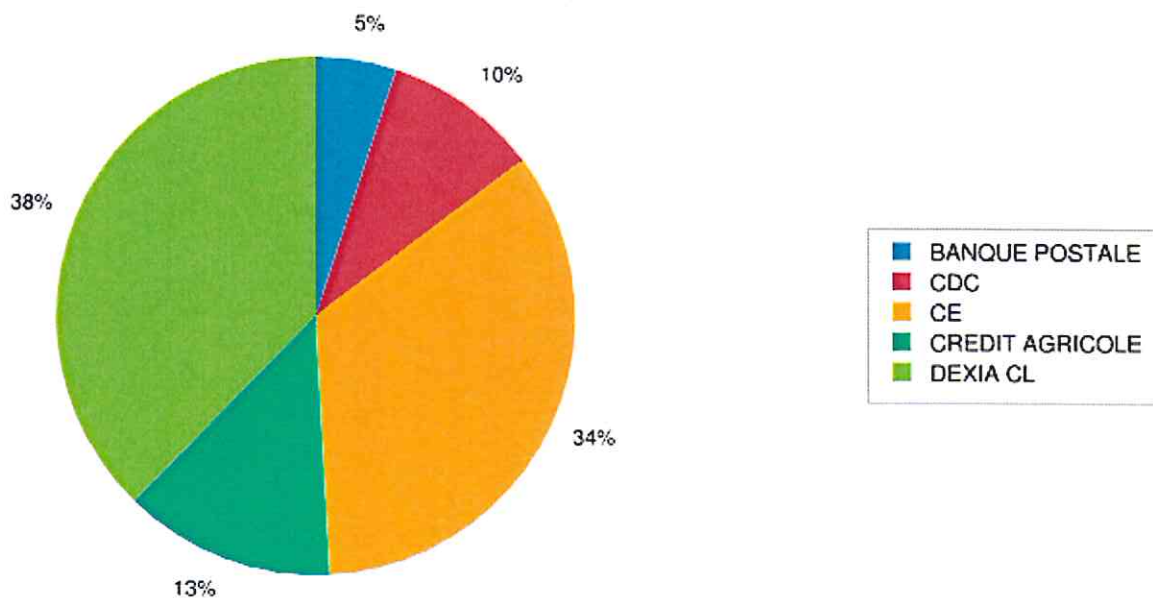
Le nombre d'emprunts est de 15, répartis auprès de 5 établissements prêteurs et la dette est répartie sur le budget principal et annexe « bâtiment commercial », ainsi qu'il suit :

Budget	CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)
Budget Principal	2 353 372.28 €	2,03 %	10 ans	5 ans
Batiment commercial	143 998.29 €	3,75 %	8 ans	4 ans

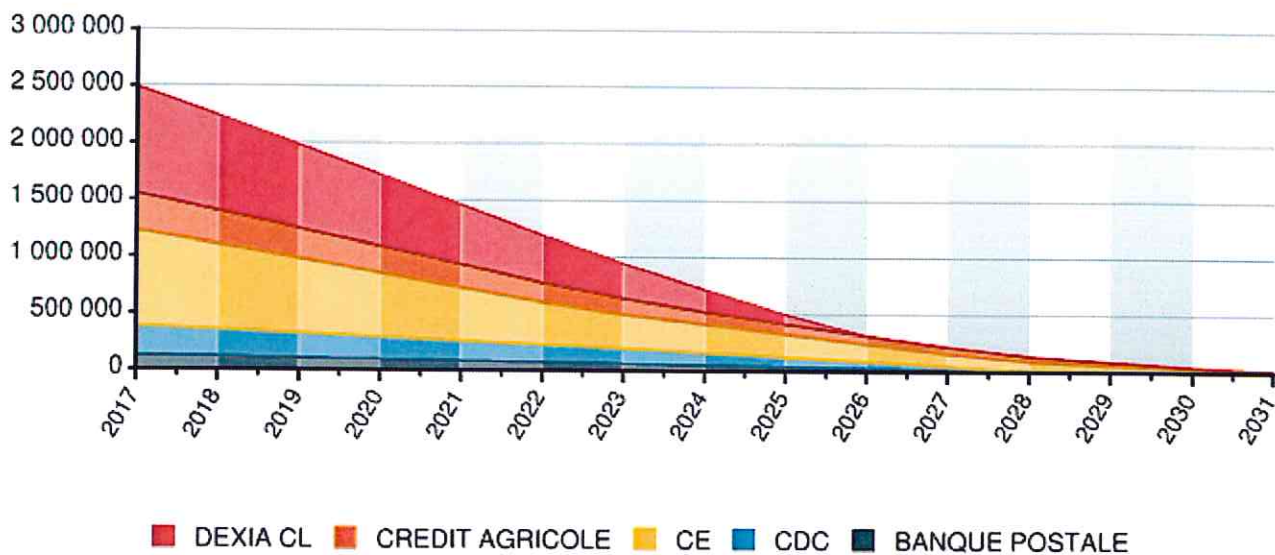
L'encours de dette se répartit autour des groupes bancaires suivants :

Prêteur	Emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
		322 000.00 €	255 759.21 €	1
		466 975.00 €	322 297.40 €	2
		1 438 879.47 €	846 915.63 €	6
		1 546 230.00 €	947 065.04 €	5
		160 000.00 €	125 333.29 €	1
		3 934 084.47 €	2 497 370.57 €	15

Répartition du CRD par banque

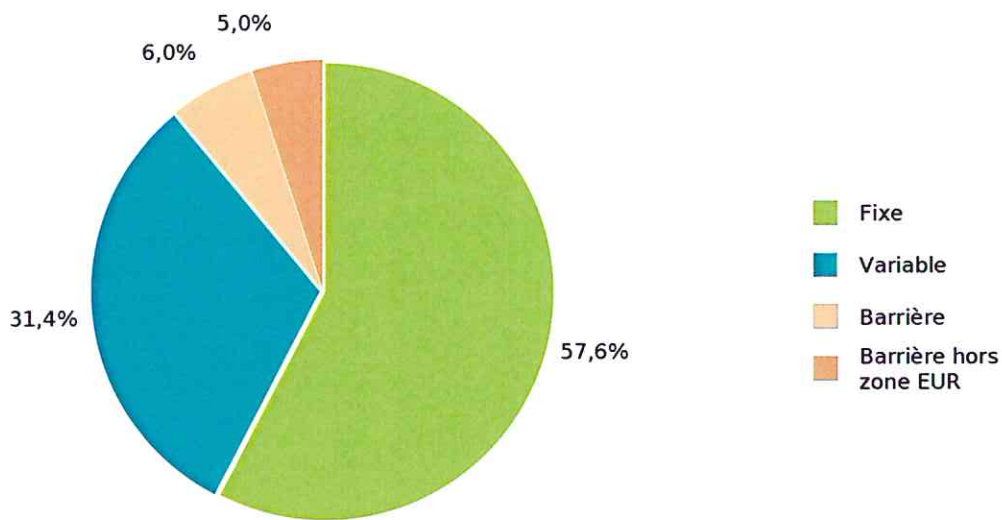


Evolution du CRD par banque

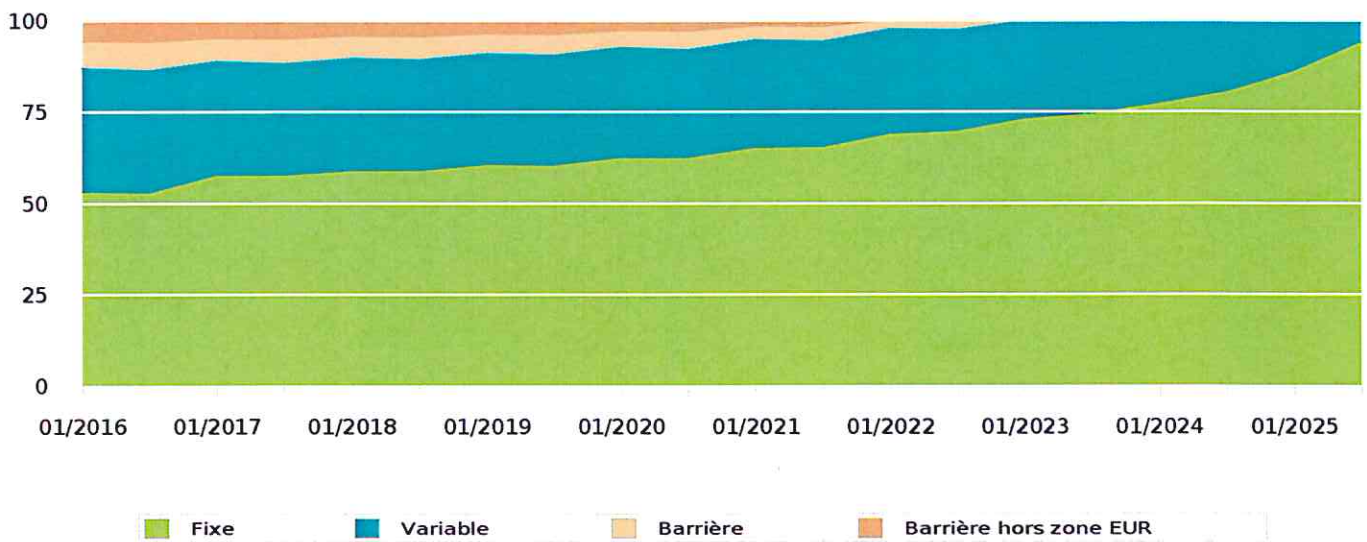


La répartition de la dette suivant le taux payé, est la suivante :

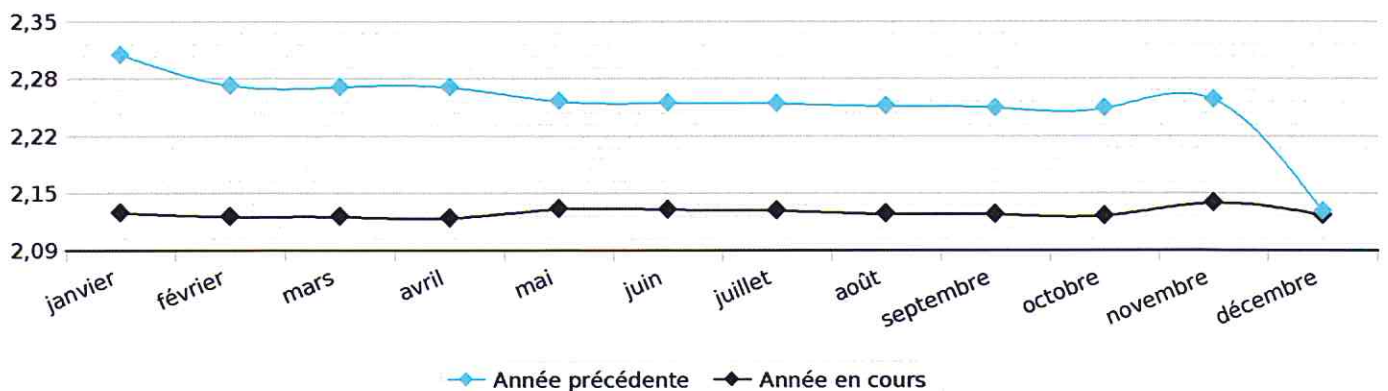
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Ex-Ex, Annuel)
Fixe	1 438 405.54 €	57,60 %	2,75 %
Variable	784 315.23 €	31,41 %	0,49 %
Barrière	150 000.00 €	6,01 %	3,79 %
Barrière hors zone EUR	124 649.80 €	4,99 %	3,36 %
Ensemble des risques	2 497 370.57 €	100,00 %	2,13 %



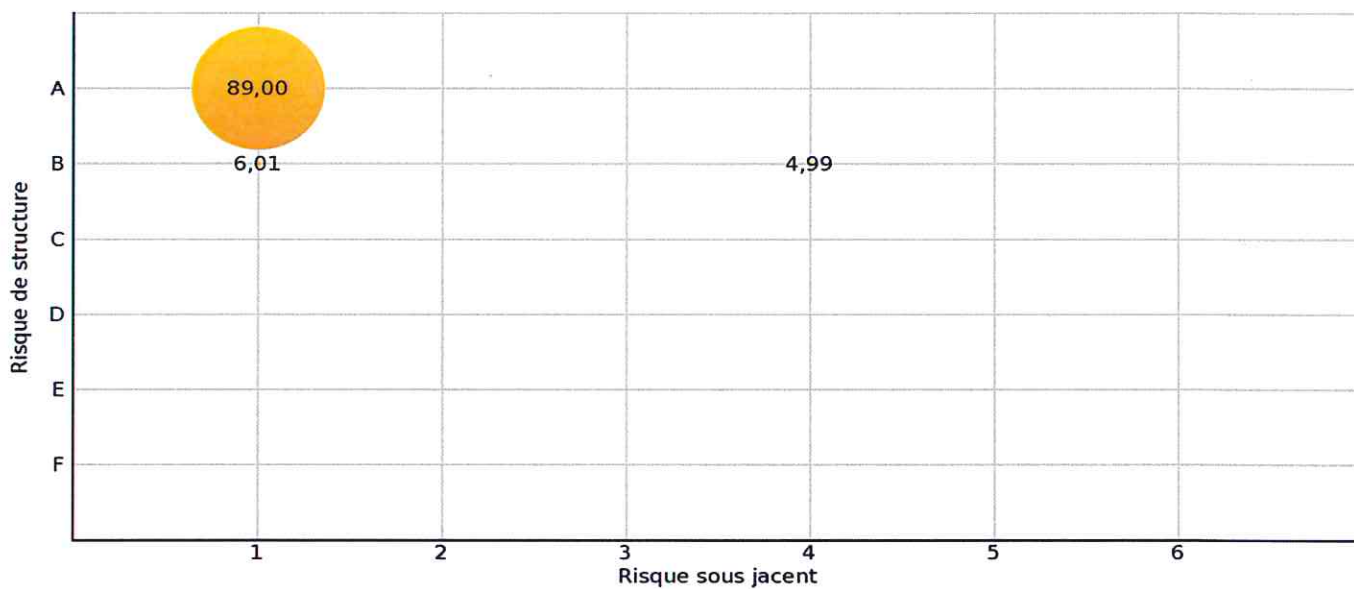
Evolution du risque de taux hors swap



Evolution annuelle du taux moyen (en %)



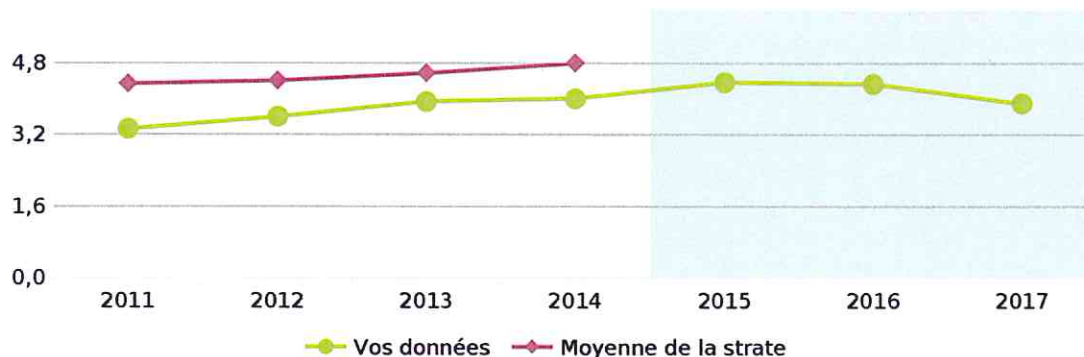
La répartition de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER :



Zoom détaillé des principaux ratios d'endettement

Période	Strate de référence
De 2011 à 2014	Ville de 3 500 à 5 000 hab, intégrée à un EPCI en FPU

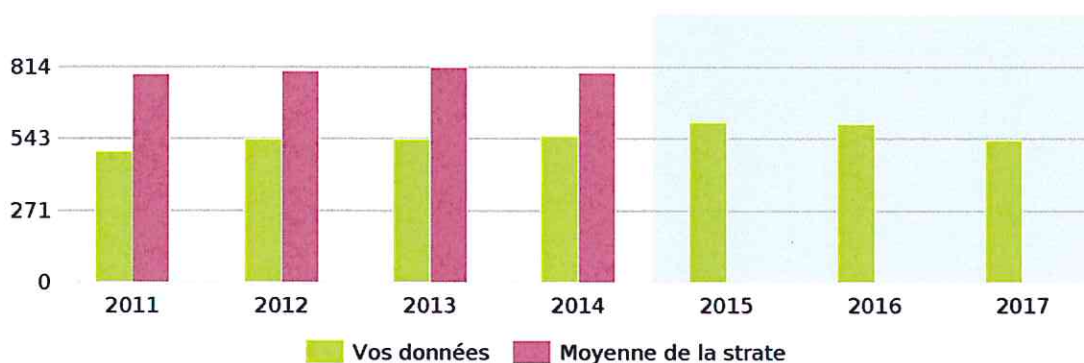
Ratio de désendettement (en années)



© Finance Active

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vos données	3,35	3,62	3,96	4,02	4,40	4,36	3,92
Moyenne de la strate	4,35	4,42	4,60	4,82			

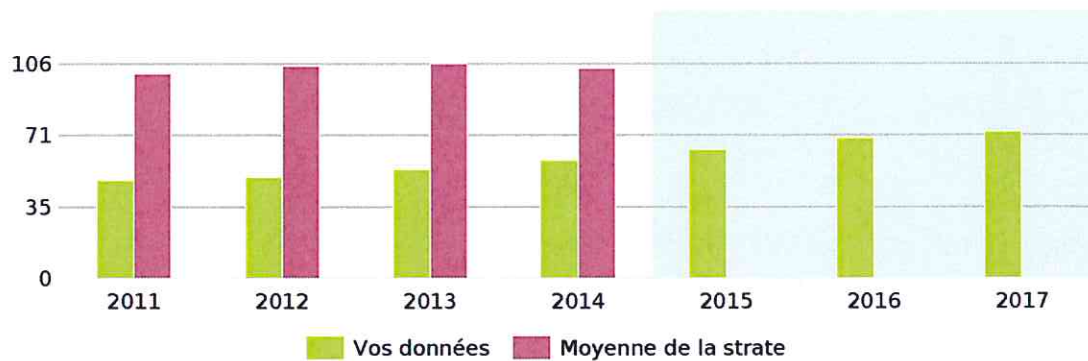
Encours de dette en euros / habitant



© Finance Active

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vos données	495€	541€	542€	554€	605€	600€	539€
Moyenne de la strate	788€	800€	814€	794€			

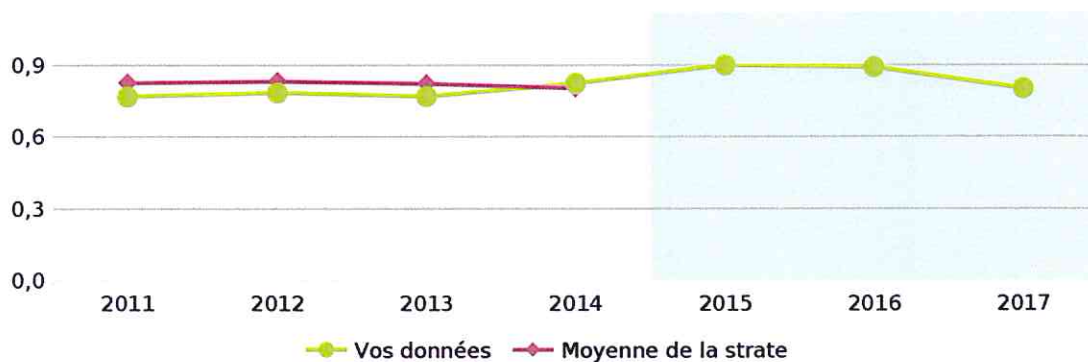
Annuité en euros / habitant



© Finance Active

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vos données	48€	50€	54€	58€	64€	69€	72€
Moyenne de la strate	101€	105€	106€	104€			

Encours de dette / Recette de fonctionnement (en %)



© Finance Active

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vos données	74,00%	75,64%	74,13%	79,42%	86,76%	85,98%	77,33%
Moyenne de la strate	79,84%	80,24%	79,26%	77,57%			

B) L'évolution de l'endettement communal de Trouy

Pour commencer, et avant toute comparaison hâtive quant à l'évolution de la dette communale à Trouy, il semble opportun de rappeler les principales cotations de taux sur les marchés financiers au 31/12/2016.

Index	Taux(var/mens)	Variation
Eonia	-0,33	→
T4M	-0,35	→
TAM	-0,32	→

D'ailleurs, en se référant au marché de l'offre et de la demande sur les 2 mois précédents, on constate des contractualisations de prêts, selon les taux remarquablement avantageux évoqués ci-dessous :

Taux variable

National	Minimum	Maximum	Moyenne
20 A	1,08%	1,08%	1,08%

Taux fixe

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	1,56%	1,92%	1,65%
20 A	1,81%	1,83%	1,82%

Ligne de trésorerie

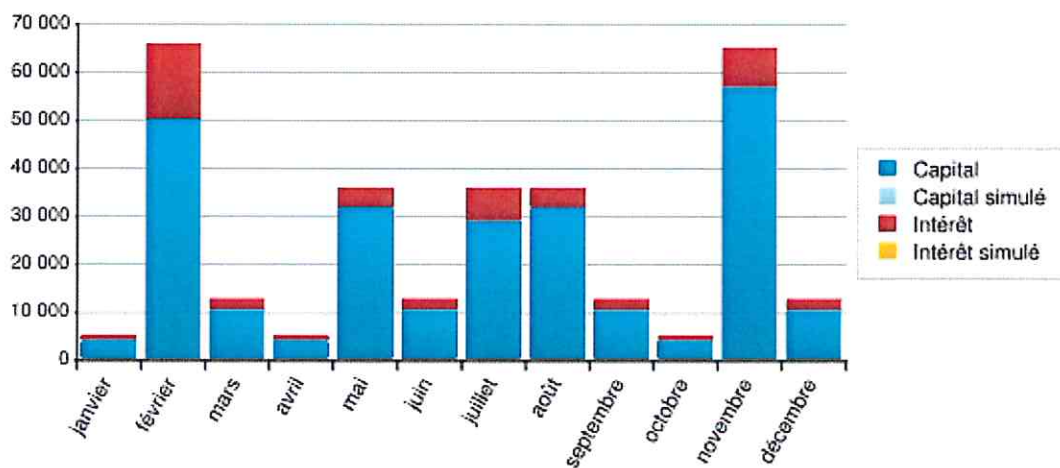
National	Minimum	Maximum	Moyenne
Mensuelle ex/360	1,05%	1,05%	1,05%

Concernant les échéances 2017 à honorer, les remboursements annuels des emprunts seront :

Tableau du profil d'extinction par exercice mensuel du 01/01/2017 au 31/12/2017

Exercice mensuel	CRD début	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin
janvier	2 497 370.57 €	3 972.57 €	1 182.11 €	5 154.68 €	2 493 398.00 €
février	2 493 398.00 €	50 096.83 €	15 772.00 €	65 868.83 €	2 443 301.17 €
mars	2 443 301.17 €	10 351.16 €	2 466.08 €	12 817.24 €	2 432 950.01 €
avril	2 432 950.01 €	4 001.30 €	1 153.38 €	5 154.68 €	2 428 948.71 €
mai	2 428 948.71 €	31 750.86 €	* 4 108.26 €	* 35 859.12 €	2 397 197.85 €
juin	2 397 197.85 €	10 363.40 €	2 421.85 €	12 785.25 €	2 386 834.45 €
juillet	2 386 834.45 €	29 030.26 €	* 6 812.34 €	* 35 842.60 €	2 357 804.19 €
août	2 357 804.19 €	31 874.06 €	* 4 020.24 €	* 35 894.30 €	2 325 930.13 €
septembre	2 325 930.13 €	10 375.73 €	2 377.52 €	12 753.25 €	2 315 554.40 €
octobre	2 315 554.40 €	4 059.44 €	1 095.24 €	5 154.68 €	2 311 494.96 €
novembre	2 311 494.96 €	56 927.90 €	* 8 103.25 €	* 65 031.15 €	2 254 567.06 €
décembre	2 254 567.06 €	10 388.13 €	2 333.14 €	12 721.27 €	2 244 178.93 €
		253 191.64 €	* 51 845.41 €	* 305 037.05 €	

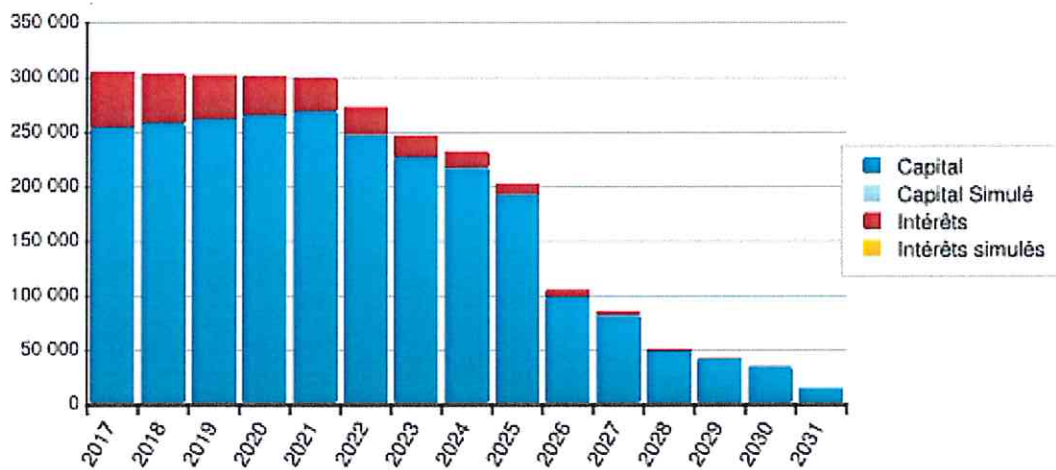
Flux de remboursement



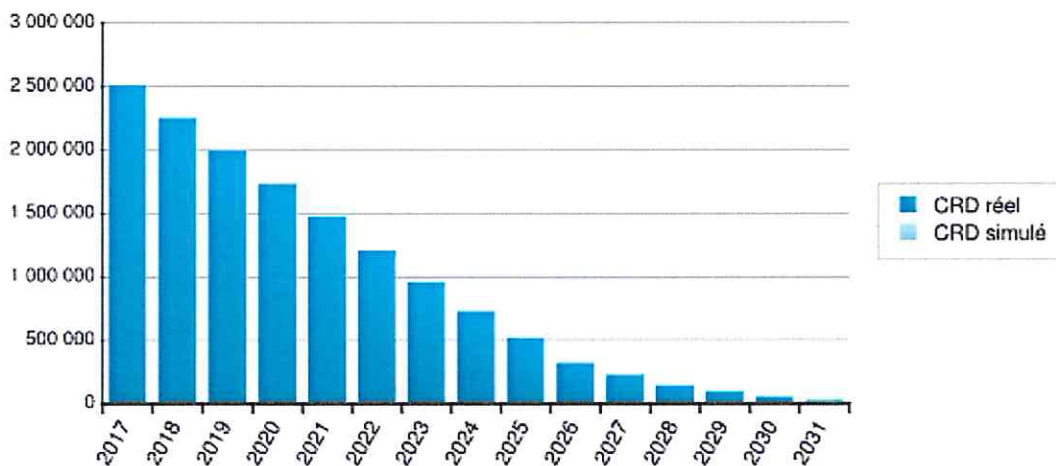
Sur un plan plus large, le profil d'extinction de dette, telle que constituée actuellement, se présente ainsi qu'il suit :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	2 497 370.57 €	253 191.64 €	* 51 845.41 €	* 305 037.05 €	2 244 178.93 €
2018	2 244 178.93 €	256 686.88 €	* 46 469.26 €	* 303 156.14 €	1 987 492.05 €
2019	1 987 492.05 €	260 281.98 €	* 41 366.96 €	* 301 648.94 €	1 727 210.07 €
2020	1 727 210.07 €	263 980.35 €	* 36 408.14 €	* 300 388.49 €	1 463 229.72 €
2021	1 463 229.72 €	267 785.55 €	* 31 275.75 €	* 299 061.30 €	1 195 444.17 €
2022	1 195 444.17 €	246 771.60 €	* 25 786.19 €	* 272 557.79 €	948 672.57 €
2023	948 672.57 €	225 802.02 €	* 20 531.97 €	* 246 333.99 €	722 870.55 €
2024	722 870.55 €	216 176.27 €	* 15 639.37 €	* 231 815.64 €	506 694.28 €
2025	506 694.28 €	191 644.09 €	* 10 533.84 €	* 202 177.93 €	315 050.19 €
2026	315 050.19 €	97 517.76 €	6 562.50 €	104 080.26 €	217 532.43 €
2027	217 532.43 €	80 530.27 €	4 021.51 €	84 551.78 €	137 002.16 €
2028	137 002.16 €	48 419.45 €	1 746.33 €	50 165.78 €	88 582.71 €
2029	88 582.71 €	40 528.63 €	993.90 €	41 522.53 €	48 054.08 €
2030	48 054.08 €	33 971.58 €	372.25 €	34 343.83 €	14 082.50 €
2031	14 082.50 €	14 082.50 €	69.58 €	14 152.08 €	0.00 €
		2 497 370.57 €	* 293 622.96 €	* 2 790 993.53 €	

Flux de remboursement



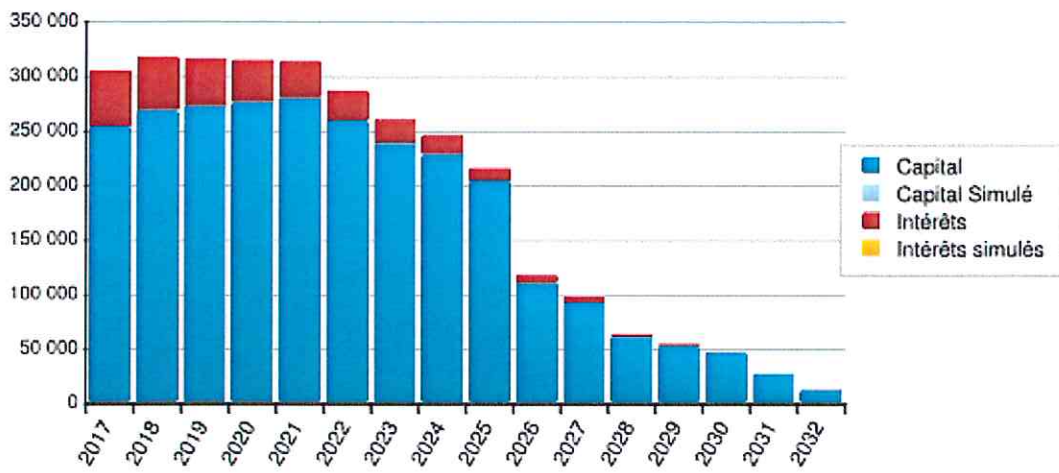
Evolution du CRD



En incluant la contractualisation potentielle en 2017 d'un nouvel emprunt limité à 180 000 € à un taux d'intérêt de 1.5%, tel qu'évoquée ci-avant en 3^{ème} partie, ce même profil d'extinction évoluerait de la manière suivante :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	2 497 370.57 €	253 191.64 €	* 51 818.27 €	* 305 009.91 €	2 424 178.93 €
2018	2 424 178.93 €	268 686.88 €	* 49 059.26 €	* 317 746.14 €	2 155 492.05 €
2019	2 155 492.05 €	272 281.98 €	* 43 774.13 €	* 316 056.11 €	1 883 210.07 €
2020	1 883 210.07 €	275 980.35 €	* 38 644.43 €	* 314 624.78 €	1 607 229.72 €
2021	1 607 229.72 €	279 785.55 €	* 33 329.50 €	* 313 115.05 €	1 327 444.17 €
2022	1 327 444.17 €	258 771.60 €	* 27 657.51 €	* 286 429.11 €	1 068 672.57 €
2023	1 068 672.57 €	237 802.02 €	* 22 227.63 €	* 260 029.65 €	830 870.55 €
2024	830 870.55 €	228 176.27 €	* 17 176.16 €	* 245 352.43 €	602 694.28 €
2025	602 694.28 €	203 644.09 €	* 11 912.61 €	* 215 556.70 €	399 050.19 €
2026	399 050.19 €	109 517.76 €	7 771.37 €	117 289.13 €	289 532.43 €
2027	289 532.43 €	92 530.27 €	5 047.88 €	97 578.15 €	197 002.16 €
2028	197 002.16 €	60 419.45 €	2 592.70 €	63 012.15 €	136 582.71 €
2029	136 582.71 €	52 528.63 €	1 655.27 €	54 183.90 €	84 054.08 €
2030	84 054.08 €	45 971.58 €	851.12 €	46 822.70 €	38 082.50 €
2031	38 082.50 €	26 082.50 €	365.95 €	26 448.45 €	12 000.00 €
2032	12 000.00 €	12 000.00 €	114.37 €	12 114.37 €	0.00 €
		2 677 370.57 €	* 313 998.16 €	* 2 991 368.73 €	

Flux de remboursement



CONCLUSION

Dans un contexte financier tout aussi oppressant qu'incertain, contraignant les collectivités territoriales à un régime draconien et des choix de plus en plus cornéliens en termes de valorisation de leurs ressources financières, le bilan 2016 démontre pour l'heure, que la ville de TROUY fait pleinement face à ses responsabilités de chef-lieu de canton et de 4^{ème} ville au rang de l'agglomération berruyère.

Malgré des obstacles communs à l'ensemble du bloc communal, la ville semble effectivement poursuivre sa dynamique en maintenant des services de proximité charnières et indispensables à une stabilisation de la population à la hausse.

Cette spirale démographique, gage de nouvelles richesses et de renouvellement permanent des besoins, encourage une remise en cause incessante de la politique locale menée tant en matière de sa gestion des ressources, qu'au titre de ses projets d'ordre socio-économiques, éducatifs, associatifs, culturels ou encore environnementaux, développés sur le terrain.

Par ailleurs, les derniers exercices budgétaires démontrent que ces résultats probants ne peuvent aboutir, sans une adhésion totale de chacun : élus du conseil, services municipaux ou autres bénévoles, corps enseignant, membres associatifs et encore concitoyen.